



Rapport Final

Couverture de taux d'intérêts

MY PIE

05 Juin 2024

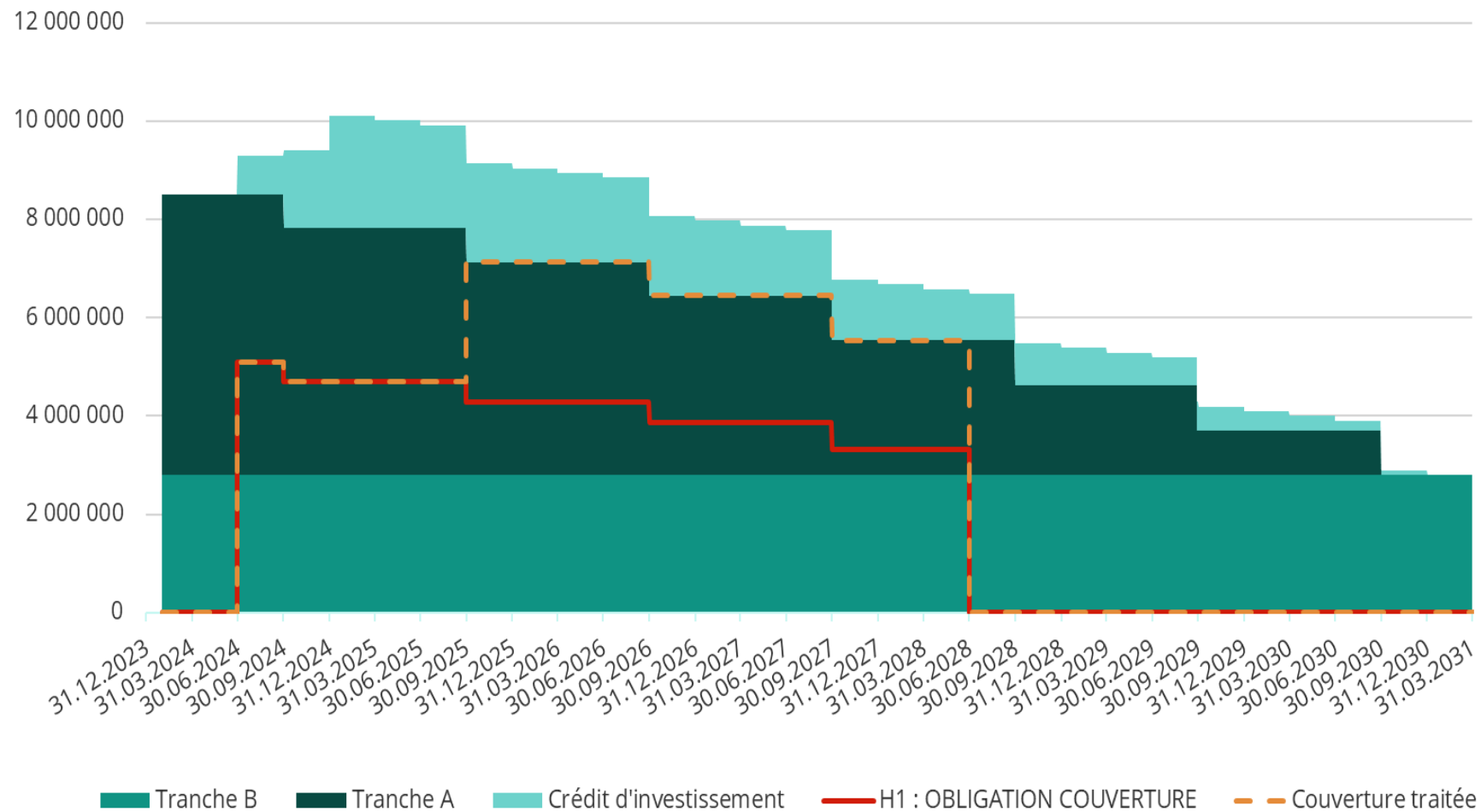


KERIUS Finance SAS
Conseiller en Investissements Financiers
Membre de l'ANACOFI CIF- Association agréée par l'AMF - ORIAS N° 13000716

Résumé des décisions prises

- Nouvelle couverture mise en place sur un horizon de 4 ans pour réduire la sensibilité du groupe aux variations de taux d'intérêts, y compris négatifs, avec un objectif de couverture Cash Flow Hedge (couverture de flux futurs).
- Un cap avec plafond (strike) à 3% a été mis en place pour limiter le taux de financement sur la partie couverte. Ce produit prend en compte le plancher à 0% sur les financements.

Cartographie après nouvelle couverture



Couverture traitée :
Achat Cap 3% à 4 ans.

Répartition bancaire :
ARKEA 100%.

Obligation de couverture

Financements :

Prêteurs : Arkéa, CIC, BPGO, CEP, LCL

Prêt d'Acquisition - Tranche A : €5'700'000, tiré le 31/01/2024, amortissement spécifique annuel, échéance 30/09/2030, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,05%

Prêt d'Acquisition - Tranche B : €2'800'000, tiré le 31/01/2024, amortissement in fine, échéance 31/03/2031, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,40%.

Crédit d'Investissement: €2'380'000, tirages prospectifs en 2024, amortissement linéaire trimestriel, échéance 31/12/2030, floor 0% sur Euribor 3 mois + 1,90%

- Tirage de 793'333€ le **30/06/2024**
- Tirage de 793'333€ le **30/09/2024**
- Tirage de 793'333€ le **31/12/2024**

Crédit CE Non Confirmé: €8'000'000. Non pris en compte dans l'analyse.

Obligation de couverture :

Il s'engage à conclure **dans les quatre (4) mois suivant la Date de Tirage des Tranches Prêt d'Acquisition**, un ou plusieurs Contrat(s) de Couverture, aux conditions de marché, pour une **durée minimale de quatre (4) années** à compter de sa(leur) conclusion et pour un montant notionnel total **égal à 60% au moins de l'Encours cumulé du Prêt d'Acquisition**, permettant de couvrir l'Emprunteur contre les conséquences de la hausse de **l'EURIBOR 3 mois de plus de cent cinquante points de base (150 bps)** par rapport à sa valeur à la Date de Tirage des Tranches Prêt d'Acquisition → **31/05/2024**

Banques de couverture: Arkéa, CIC, BPGO, CEP, LCL

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Détail de la couverture réalisée

Cap à prime lissée :

Banque : ARKEA

Cours d'exercice : 3% (strike / taux plafond)

Date de transaction : 29/05/2024

Date de début : 28/06/2024

Date de fin : 30/06/2028

Index : Euribor 3 Mois

Base : Actual/360

Nominal de départ : €5'100'000 amortissements spécifiques, cf. tableau en annexe

Prime annuelle à payer trimestriellement jusqu'au 30/06/2028: **0,50%**, correspondant à une prime payée à la mise en place (up-front) de **€120'343**.

Primes à payer

Couverture ARKEA

Fixing	Début	Fin	Paiement	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucement
26.06.2024	28.06.2024	30.09.2024	30.09.2024	5 100 000	6 658	-113 684
26.09.2024	30.09.2024	31.12.2024	31.12.2024	4 689 600	5 992	-107 692
27.12.2024	31.12.2024	31.03.2025	31.03.2025	4 689 600	5 862	-101 830
27.03.2025	31.03.2025	30.06.2025	30.06.2025	4 689 600	5 927	-95 903
26.06.2025	30.06.2025	30.09.2025	30.09.2025	4 689 600	5 992	-89 911
26.09.2025	30.09.2025	31.12.2025	31.12.2025	7 132 000	9 113	-80 798
29.12.2025	31.12.2025	31.03.2026	31.03.2026	7 132 000	8 915	-71 883
27.03.2026	31.03.2026	30.06.2026	30.06.2026	7 132 000	9 014	-62 868
26.06.2026	30.06.2026	30.09.2026	30.09.2026	7 132 000	9 113	-53 755
28.09.2026	30.09.2026	31.12.2026	31.12.2026	6 448 000	8 239	-45 516
29.12.2026	31.12.2026	31.03.2027	31.03.2027	6 448 000	8 060	-37 456
25.03.2027	31.03.2027	30.06.2027	30.06.2027	6 448 000	8 150	-29 307
28.06.2027	30.06.2027	30.09.2027	30.09.2027	6 448 000	8 239	-21 068
28.09.2027	30.09.2027	31.12.2027	31.12.2027	5 536 000	7 074	-13 994
29.12.2027	31.12.2027	31.03.2028	31.03.2028	5 536 000	6 997	-6 997
29.03.2028	31.03.2028	30.06.2028	30.06.2028	5 536 000	6 997	0

Prime lissée 0.50%

Total à payer 120 343



Tableaux d’amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	Tranche A		Tranche B		Crédit d'investissement	
				Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD
29.01.2024	31.01.2024	28.03.2024	28.03.2024	0	5 700 000	0	2 800 000	0	0
26.03.2024	28.03.2024	28.06.2024	28.06.2024	0	5 700 000	0	2 800 000	0	0
26.06.2024	28.06.2024	30.09.2024	30.09.2024	0	5 700 000	0	2 800 000	-793 333	793 333
26.09.2024	30.09.2024	31.12.2024	31.12.2024	684 000	5 016 000	0	2 800 000	-793 333	1 586 666
27.12.2024	31.12.2024	31.03.2025	31.03.2025	0	5 016 000	0	2 800 000	-698 133	2 284 800
27.03.2025	31.03.2025	30.06.2025	30.06.2025	0	5 016 000	0	2 800 000	95 200	2 189 600
26.06.2025	30.06.2025	30.09.2025	30.09.2025	0	5 016 000	0	2 800 000	95 200	2 094 400
26.09.2025	30.09.2025	31.12.2025	31.12.2025	684 000	4 332 000	0	2 800 000	95 200	1 999 200
29.12.2025	31.12.2025	31.03.2026	31.03.2026	0	4 332 000	0	2 800 000	95 200	1 904 000
27.03.2026	31.03.2026	30.06.2026	30.06.2026	0	4 332 000	0	2 800 000	95 200	1 808 800
26.06.2026	30.06.2026	30.09.2026	30.09.2026	0	4 332 000	0	2 800 000	95 200	1 713 600
28.09.2026	30.09.2026	31.12.2026	31.12.2026	684 000	3 648 000	0	2 800 000	95 200	1 618 400
29.12.2026	31.12.2026	31.03.2027	31.03.2027	0	3 648 000	0	2 800 000	95 200	1 523 200
25.03.2027	31.03.2027	30.06.2027	30.06.2027	0	3 648 000	0	2 800 000	95 200	1 428 000
28.06.2027	30.06.2027	30.09.2027	30.09.2027	0	3 648 000	0	2 800 000	95 200	1 332 800
28.09.2027	30.09.2027	31.12.2027	31.12.2027	912 000	2 736 000	0	2 800 000	95 200	1 237 600
29.12.2027	31.12.2027	31.03.2028	31.03.2028	0	2 736 000	0	2 800 000	95 200	1 142 400
29.03.2028	31.03.2028	30.06.2028	30.06.2028	0	2 736 000	0	2 800 000	95 200	1 047 200
28.06.2028	30.06.2028	29.09.2028	29.09.2028	0	2 736 000	0	2 800 000	95 200	952 000
27.09.2028	29.09.2028	29.12.2028	29.12.2028	912 000	1 824 000	0	2 800 000	95 200	856 800
27.12.2028	29.12.2028	29.03.2029	29.03.2029	0	1 824 000	0	2 800 000	95 200	761 600
27.03.2029	29.03.2029	29.06.2029	29.06.2029	0	1 824 000	0	2 800 000	95 200	666 400
27.06.2029	29.06.2029	28.09.2029	28.09.2029	0	1 824 000	0	2 800 000	95 200	571 200
26.09.2029	28.09.2029	31.12.2029	31.12.2029	912 000	912 000	0	2 800 000	95 200	476 000
27.12.2029	31.12.2029	29.03.2030	29.03.2030	0	912 000	0	2 800 000	95 200	380 800
27.03.2030	29.03.2030	28.06.2030	28.06.2030	0	912 000	0	2 800 000	95 200	285 600
26.06.2030	28.06.2030	30.09.2030	30.09.2030	0	912 000	0	2 800 000	95 200	190 400
26.09.2030	30.09.2030	31.12.2030	31.12.2030	912 000	0	0	2 800 000	95 200	95 200
27.12.2030	31.12.2030	31.03.2031	31.03.2031	0	0	0	2 800 000	95 200	0
27.03.2031	31.03.2031	30.06.2031	30.06.2031	0	0	2 800 000	0	0	0

Période brisée

Tableaux d’amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	TOTAL DETTE	% DETTE TOTALE	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	Couverture traitée
29.01.2024	31.01.2024	28.03.2024	28.03.2024	8 500 000		0	0
26.03.2024	28.03.2024	28.06.2024	28.06.2024	8 500 000		0	0
26.06.2024	28.06.2024	30.09.2024	30.09.2024	9 293 333	60%	5 100 000	5 100 000
26.09.2024	30.09.2024	31.12.2024	31.12.2024	9 402 666	60%	4 689 600	4 689 600
27.12.2024	31.12.2024	31.03.2025	31.03.2025	10 100 800	60%	4 689 600	4 689 600
27.03.2025	31.03.2025	30.06.2025	30.06.2025	10 005 600	60%	4 689 600	4 689 600
26.06.2025	30.06.2025	30.09.2025	30.09.2025	9 910 400	60%	4 689 600	4 689 600
26.09.2025	30.09.2025	31.12.2025	31.12.2025	9 131 200	60%	4 279 200	7 132 000
29.12.2025	31.12.2025	31.03.2026	31.03.2026	9 036 000	60%	4 279 200	7 132 000
27.03.2026	31.03.2026	30.06.2026	30.06.2026	8 940 800	60%	4 279 200	7 132 000
26.06.2026	30.06.2026	30.09.2026	30.09.2026	8 845 600	60%	4 279 200	7 132 000
28.09.2026	30.09.2026	31.12.2026	31.12.2026	8 066 400	60%	3 868 800	6 448 000
29.12.2026	31.12.2026	31.03.2027	31.03.2027	7 971 200	60%	3 868 800	6 448 000
25.03.2027	31.03.2027	30.06.2027	30.06.2027	7 876 000	60%	3 868 800	6 448 000
28.06.2027	30.06.2027	30.09.2027	30.09.2027	7 780 800	60%	3 868 800	6 448 000
28.09.2027	30.09.2027	31.12.2027	31.12.2027	6 773 600	60%	3 321 600	5 536 000
29.12.2027	31.12.2027	31.03.2028	31.03.2028	6 678 400	60%	3 321 600	5 536 000
29.03.2028	31.03.2028	30.06.2028	30.06.2028	6 583 200	60%	3 321 600	5 536 000
28.06.2028	30.06.2028	29.09.2028	29.09.2028	6 488 000		0	0
27.09.2028	29.09.2028	29.12.2028	29.12.2028	5 480 800		0	0
27.12.2028	29.12.2028	29.03.2029	29.03.2029	5 385 600		0	0
27.03.2029	29.03.2029	29.06.2029	29.06.2029	5 290 400		0	0
27.06.2029	29.06.2029	28.09.2029	28.09.2029	5 195 200		0	0
26.09.2029	28.09.2029	31.12.2029	31.12.2029	4 188 000		0	0
27.12.2029	31.12.2029	29.03.2030	29.03.2030	4 092 800		0	0
27.03.2030	29.03.2030	28.06.2030	28.06.2030	3 997 600		0	0
26.06.2030	28.06.2030	30.09.2030	30.09.2030	3 902 400		0	0
26.09.2030	30.09.2030	31.12.2030	31.12.2030	2 895 200		0	0
27.12.2030	31.12.2030	31.03.2031	31.03.2031	2 800 000		0	0
27.03.2031	31.03.2031	30.06.2031	30.06.2031	0		0	0

Période brisée



MY PIE

Analyse de Retour sur Investissement

Outre les aspects qualitatifs (analyses et choix de la stratégie la plus adaptée) et le gain de temps durant le processus, la prestation de KERIUS Finance a permis de générer les économies suivantes en permettant d'obtenir un taux de couverture inférieur à la pratique habituelle des banques pour ce montant :

Valeur 1 BP	2 404
-------------	-------

ARKEA

Economies totales	29 816
--------------------------	---------------

Taux/Prix sans marge bancaire	114 099
-------------------------------	---------

Prix avec marge bancaire standard *	150 159
-------------------------------------	---------

Marge bancaire standard (15 points de base) *	36 060
---	--------

Prix final	120 343
------------	---------

Marge finale	6 244
--------------	-------

* La marge standard prise par les banques dans ce contexte est de 15 à 20 points de base sur un taux ou une prime lissée par rapport au taux/prix sans marge utilisé ci-dessus. Une marge de 15 points de base est utilisée pour cette comparaison.

Les économies totales sont réalisées en trois étapes de manière "coopérative" avec la banque:

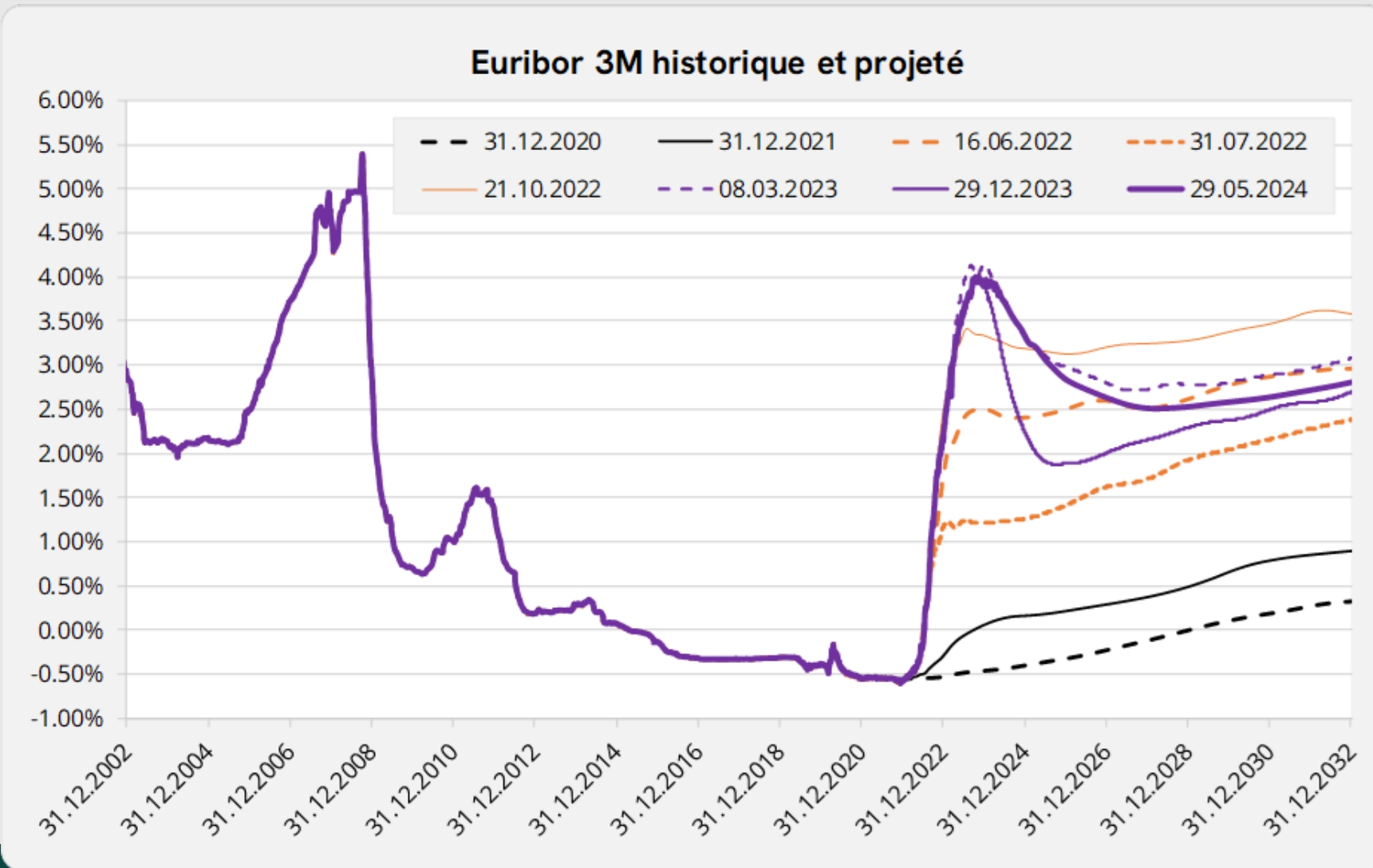
- Choix du produit optimal: des produits similaires sont souvent "margés" différemment (notamment swap flooré vs cap 0%)
- Négociations préliminaires avant cotations de sélection (explication de la méthode KERIUS et de la marge cible pour être sélectionné)
- Négociation finale en fin de processus



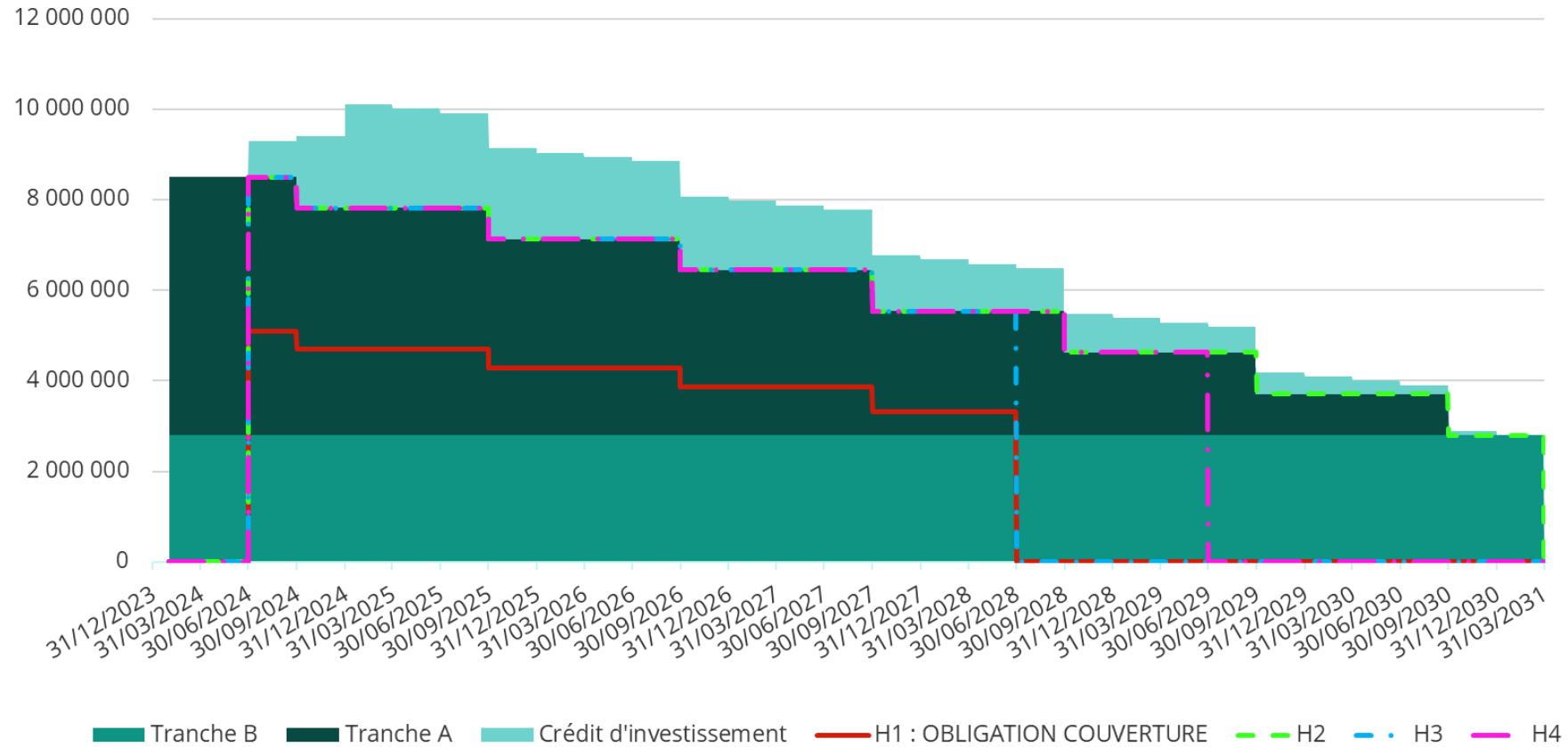
MY PIE

- Données de marché : Euribor historique et projeté
- Rappel: Extrait de rapports d'analyse et simulations
- Clauses contractuelles
- Rappel : différents types de couverture

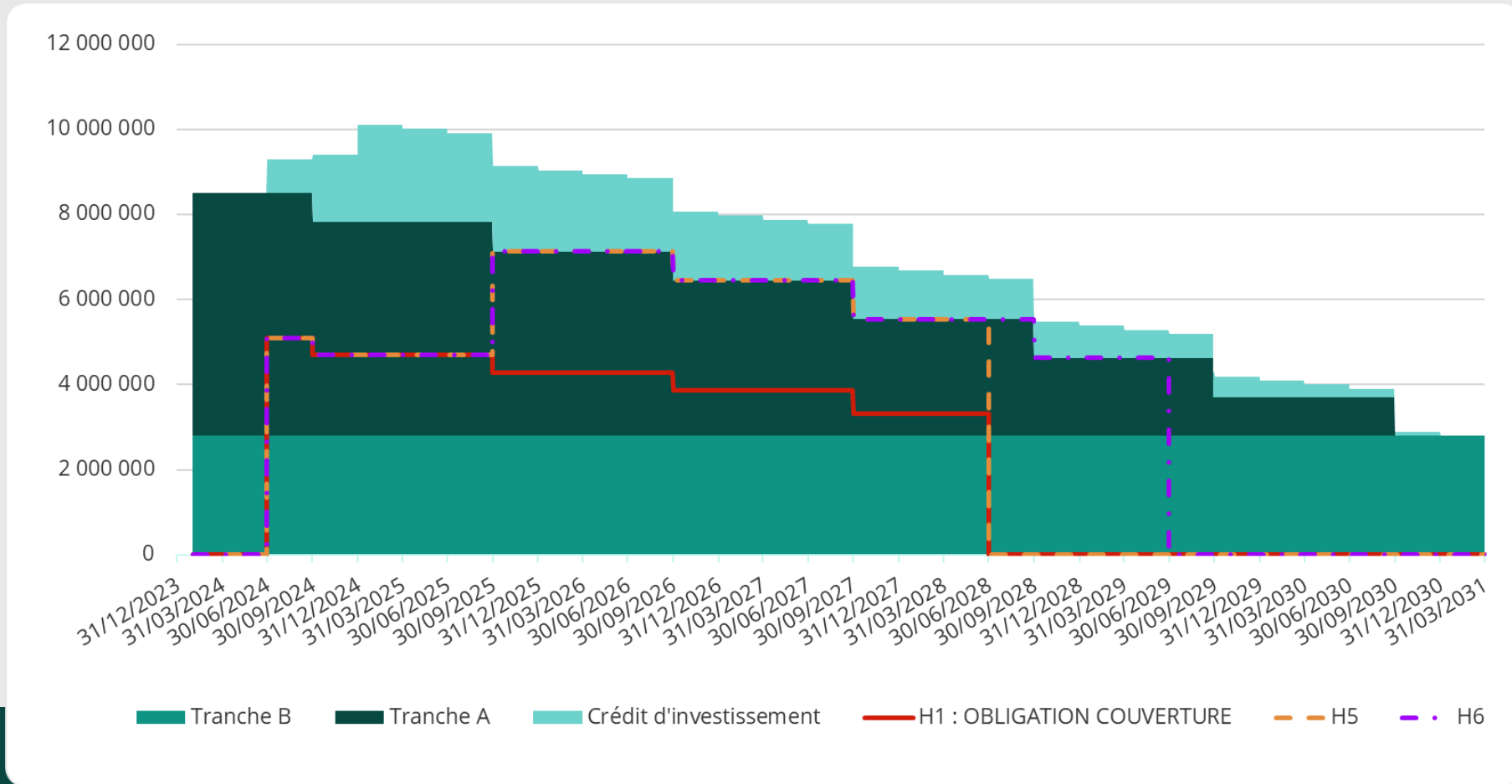
Données de marché (29/05/2024)



Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



Produits non recommandés

COUVERTURE	H1	H2
Valeur 1bp en EUR	1 685	3 936
Swap sans Floor	2,68%	2,62%
Swap avec Floor	2,79%	2,75%
Cap 0% annualisé	2,79%	2,75%

Les produits de couverture de taux d'intérêts sont nombreux. Il existe certains produits que nous ne recommandons pas ou plus pour différentes raisons, relatives à un problème d'efficacité ou de comptabilisation (parfois les deux sont liés) ou de rentabilité comparative. Des fiches « produits » sont disponibles en annexe de ce rapport afin de préciser les mécanismes et leurs avantages / inconvénients intrinsèques.

Voici une liste (non exhaustive) des produits que nous ne recommandons pas et les raisons :

▪ Swap de taux (simple et flooré) :

- Simple : toxique dans un contexte de taux négatif et donc peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs, ce qui implique d'enregistrer les variations de valeur liquidative du produit en résultat financier à chaque clôture
- Flooré : marge bancaire accrue pour un produit équivalent au Cap 0%, mais vendu plus cher la plupart du temps pour des raisons propres aux banques

▪ Cap 0% :

- Ne permet pas de bénéficier d'une baisse des taux car ce produit, très cher actuellement, fige intégralement les taux d'intérêts
- Nécessite plus de lignes de risques dans les banques
- C'est un produit que nous recommandions lorsque les Euribor étaient négatifs ou proches de zéro

▪ Tunnel d'options (achat de cap / vente de floor) :

- Ne garantit pas un taux plafond en cas de taux négatifs car le financement intègre déjà un plancher/floor à 0%, qui induit une hausse du taux de financement global en cas de baisse des taux Euribor en zone négative. A ce titre, le produit peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs (au même titre que le swap simple).

▪ Cap à barrière désactivante :

- Ne garantit pas un taux plafond, donc à ce titre n'est pas un produit de couverture et doit être considéré comme spéculatif par les CAC

▪ Cap à barrière activante :

- Marge bancaire accrue et produit intéressant sur des très gros montants seulement pour absorber les coûts bancaires additionnels

▪ Cap Spread (ex: achat de cap 1% / vente de cap 3%) :

- Ne garantit pas un taux plafond et n'est jamais un produit de couverture en cas de scénario de taux fortement défavorable, donc à ce titre peut être considéré comme spéculatif par les CAC.

Produits recommandés

COUVERTURE	H1	H2	H3	H4	H5	H6
Durée	4 ans	6,75 ans	4 ans	5 ans	4 ans	5 ans
Indice	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M
Notionnel départ	5 100 000	8 500 000	8 500 000	8 500 000	5 100 000	5 100 000
Notionnel au 30/09/2025	4 279 200	7 132 000	7 132 000	7 132 000	7 132 000	7 132 000
Début de période	30/06/2024	30/06/2024	30/06/2024	30/06/2024	30/06/2024	30/06/2024
Fin de période	30/06/2028	31/03/2031	30/06/2028	30/06/2029	30/06/2028	30/06/2029
Valeur 1bp en EUR	1 685	3 936	2 808	3 300	2 404	2 896

Prime d'option lissée						
Cap 0% annualisé	2,79%	2,75%	2,79%	2,76%	2,72%	2,69%
Taux financement Max	2,79%	2,75%	2,79%	2,76%	2,72%	2,69%

Cap 2,5% annualisé	0,70%	0,75%	0,70%	0,72%	0,68%	0,70%
Taux financement Max	3,20%	3,25%	3,20%	3,22%	3,18%	3,20%

Cap 3% annualisé	0,44%	0,51%	0,44%	0,47%	0,44%	0,47%
Taux financement Max	3,44%	3,51%	3,44%	3,47%	3,44%	3,47%

Cap 3,5% annualisé	0,27%	0,34%	0,27%	0,30%	0,29%	0,32%
Taux financement Max	3,77%	3,84%	3,77%	3,80%	3,79%	3,82%

Cap 5,4% annualisé*	0,11%	-	-	-	-	-
Taux financement Max	5,51%					

Prime des options en EUR						
Cap 0%	441 800	995 300	736 300	847 800	610 700	722 600
Cap 2,5%	111 100	272 500	185 300	220 500	153 700	189 100
Cap 3%	70 000	184 600	116 700	143 600	99 800	126 900
Cap 3,5%	42 800	124 700	71 300	92 200	64 200	85 200
Cap 5,4%*	18 100	-	-	-	-	-

Marge bancaire
estimée en points de
base (BP) incluse dans
les prix : **7 bps**

*Couverture la moins
chère possible selon
l'obligation de
couverture adossée à
votre crédit

Cotations indicatives

Voir comparaison des profils de couverture en annexe.

Cotations indicatives sans marge bancaire ou avec marge bancaire estimée. Une marge bancaire non négociée se situe généralement entre 0,10% et 0,20%.

Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier ces prix significativement.

**Tunnel : A noter que nous ne recommandons pas ce produit puisque le risque de perte est illimité car le financement est déjà flooré. En effet, le plancher du Tunnel doublonne celui du financement. Ceci engendre une perte en cas de baisse de taux ou de retour aux taux négatifs.
De plus, ce produit ne rentre pas dans le cadre de la comptabilité de couverture puisqu'il est considéré comme spéculatif.**

Indications pour comparer les cotations entre elles:

- Le taux de swap représente le taux de financement de la partie couverte de la dette (hors problème spécifique du floor en cas de taux négatifs).
- La prime annualisée du cap représente le coût à payer sur la durée pour bénéficier du plafond (strike). Le taux de financement global est alors plafonné à strike + prime annualisée. Le cap permet de bénéficier de taux Euribor plus faibles que le strike, pour autant que le strike soit supérieur au plancher inclus dans le financement couvert.
- En cas de revente du cap avant échéance, la prime lissée non payée reste due, mais de ce montant sera déduit la valeur résiduelle (mark to market / fair value) du cap, qui peut excéder le montant de la prime restant due (par exemple si les taux ont monté).

Illustration des paiements en prime lissée : H5 Cap 2,5%

Fixing	Début	Fin	Paielement	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucement
26/06/2024	28/06/2024	30/09/2024	30/09/2024	5 100 000	8 504	-145 196
26/09/2024	30/09/2024	31/12/2024	31/12/2024	4 689 600	7 653	-137 543
27/12/2024	31/12/2024	31/03/2025	31/03/2025	4 689 600	7 487	-130 056
27/03/2025	31/03/2025	30/06/2025	30/06/2025	4 689 600	7 570	-122 486
26/06/2025	30/06/2025	30/09/2025	30/09/2025	4 689 600	7 653	-114 833
26/09/2025	30/09/2025	31/12/2025	31/12/2025	7 132 000	11 639	-103 194
29/12/2025	31/12/2025	31/03/2026	31/03/2026	7 132 000	11 386	-91 807
27/03/2026	31/03/2026	30/06/2026	30/06/2026	7 132 000	11 513	-80 295
26/06/2026	30/06/2026	30/09/2026	30/09/2026	7 132 000	11 639	-68 656
28/09/2026	30/09/2026	31/12/2026	31/12/2026	6 448 000	10 523	-58 133
29/12/2026	31/12/2026	31/03/2027	31/03/2027	6 448 000	10 294	-47 839
25/03/2027	31/03/2027	30/06/2027	30/06/2027	6 448 000	10 409	-37 430
28/06/2027	30/06/2027	30/09/2027	30/09/2027	6 448 000	10 523	-26 907
28/09/2027	30/09/2027	31/12/2027	31/12/2027	5 536 000	9 035	-17 873
29/12/2027	31/12/2027	31/03/2028	31/03/2028	5 536 000	8 936	-8 936
29/03/2028	31/03/2028	30/06/2028	30/06/2028	5 536 000	8 936	0

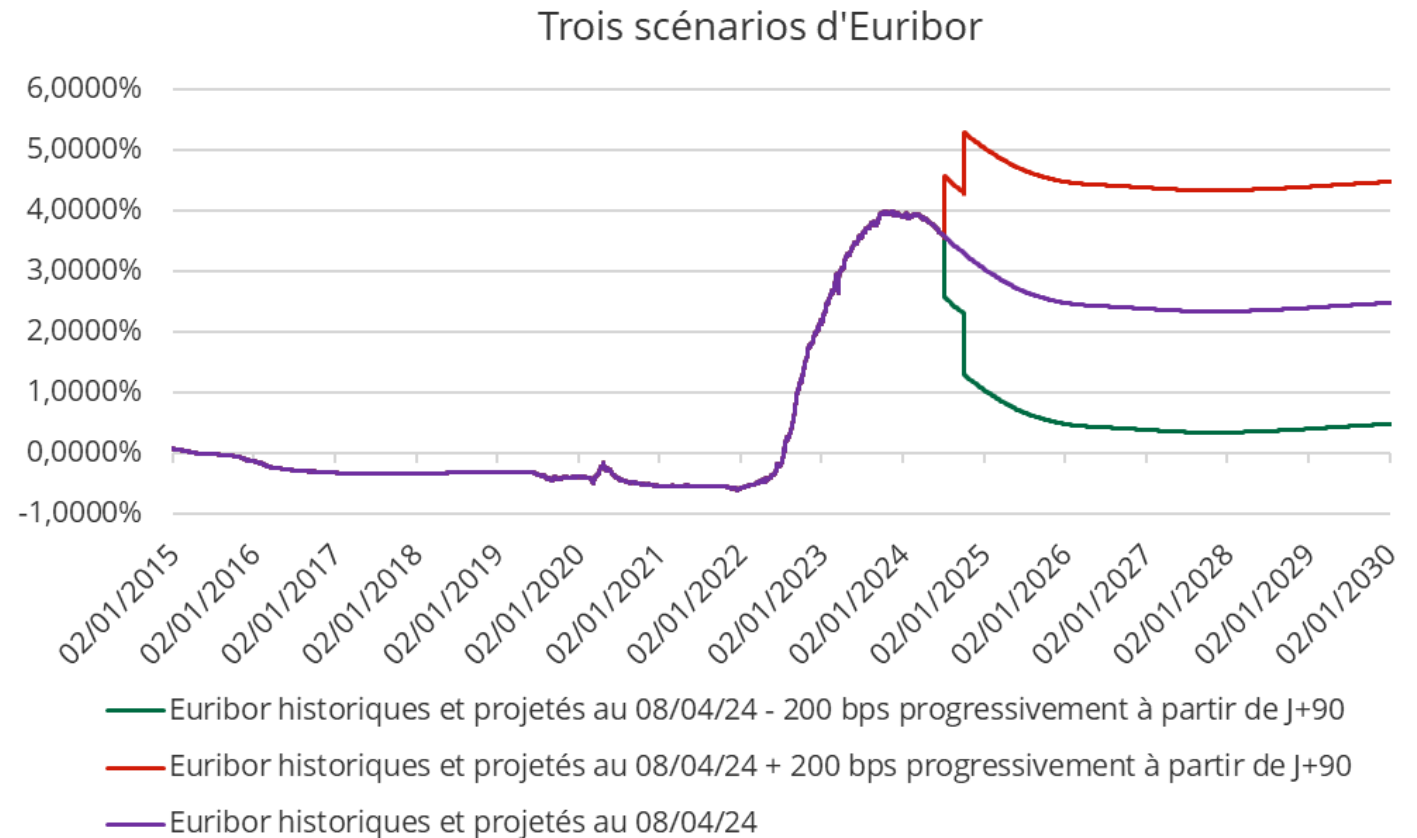
Prime lissée0,68%

Total à payer153 700

Simulation de frais financiers avec trois scénarios d'évolution des Euribor

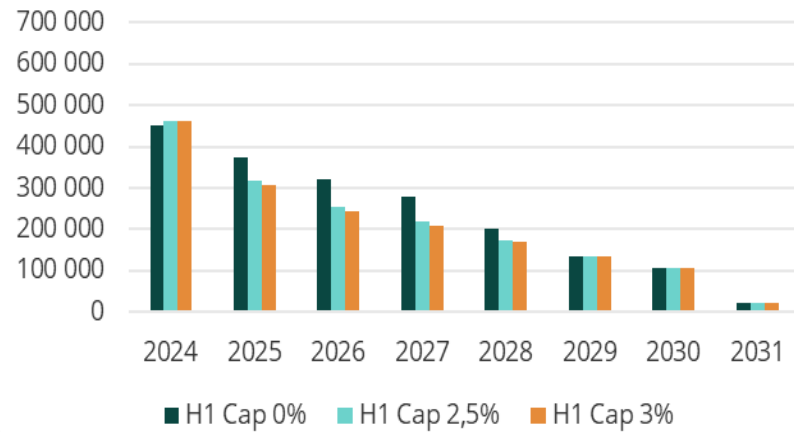
Toutes les simulations de frais financiers démarrent en **2024**.

Elles incluent la marge de crédit de **2,05%** (Tranche A), **2,40%** (Tranche B) et **1,90%** (Crédit Investissement), l'impact de la variation des Euribor 3M et le coût de la couverture à mettre en place.

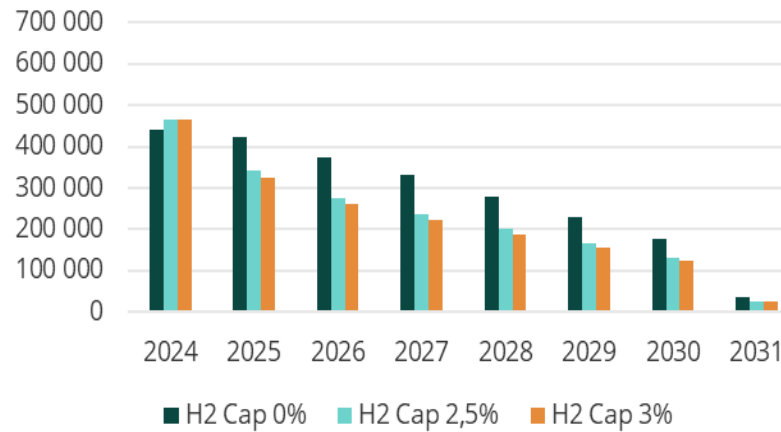


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés -2%

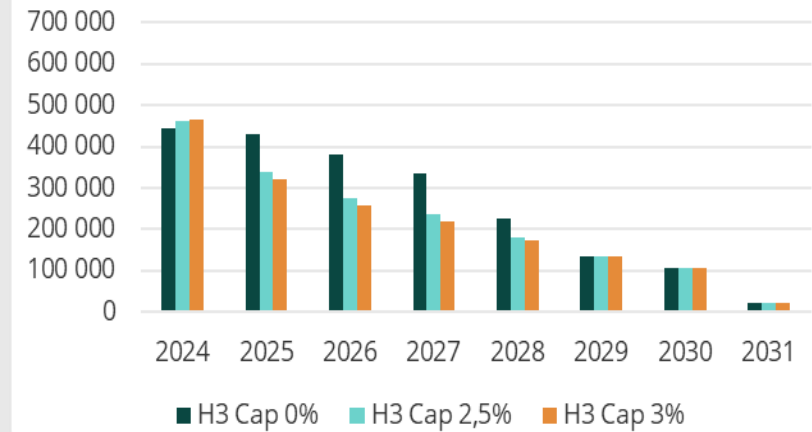
STRATEGIE H1



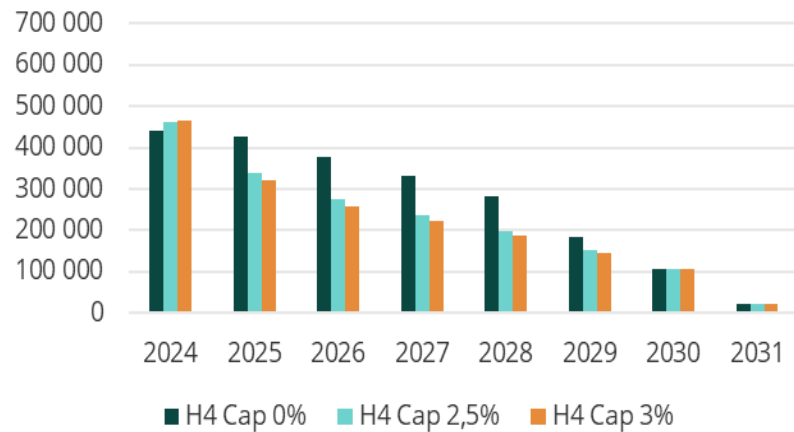
STRATEGIE H2



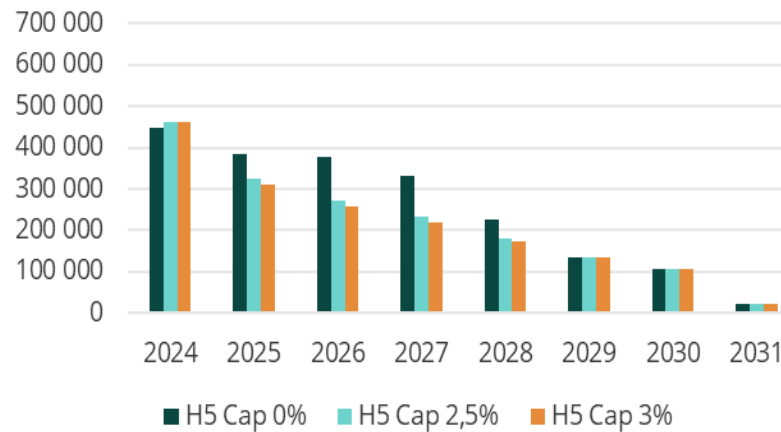
STRATEGIE H3



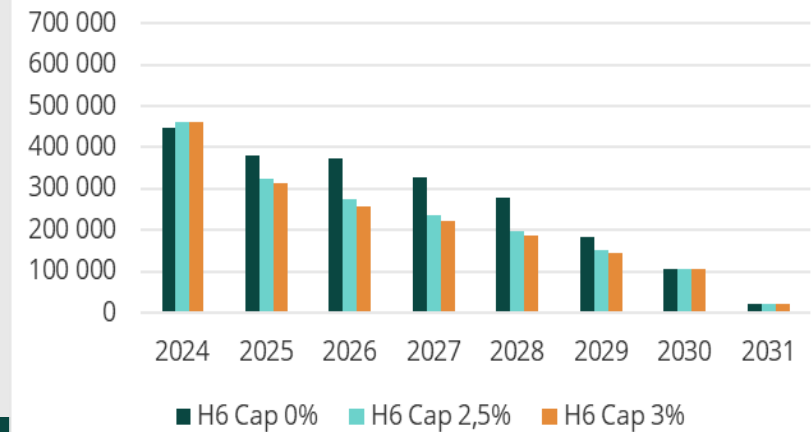
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

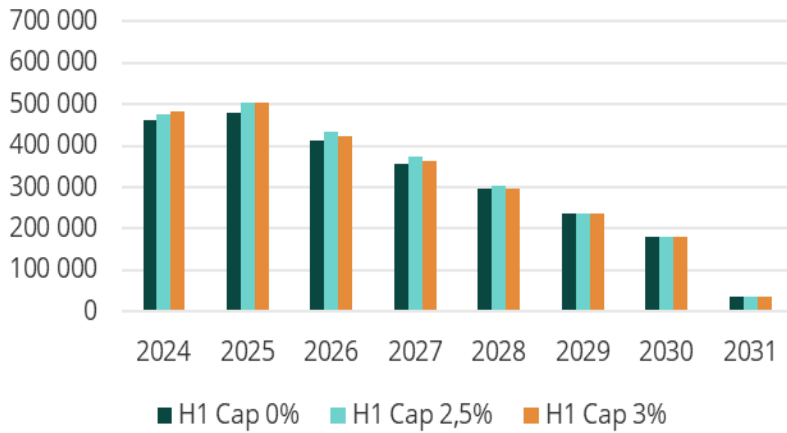


STRATEGIE H6

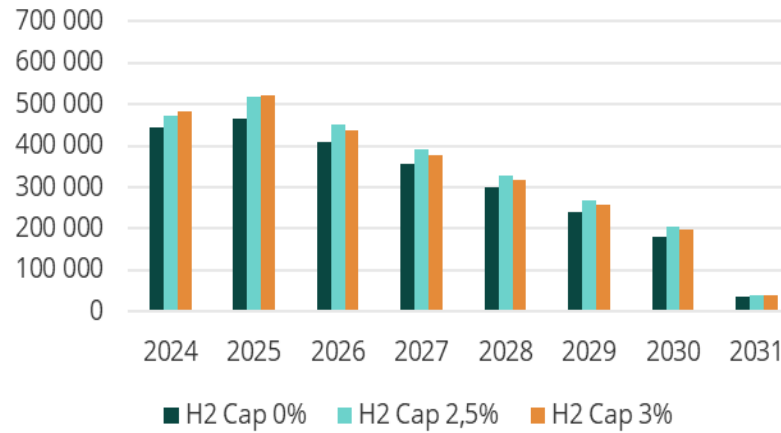


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés

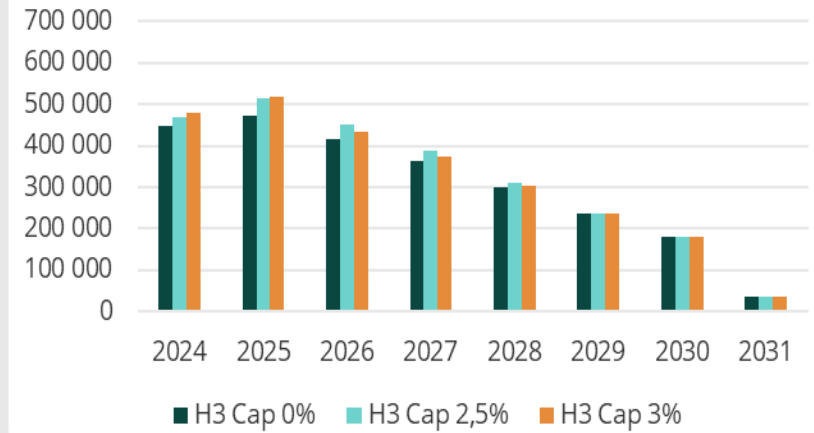
STRATEGIE H1



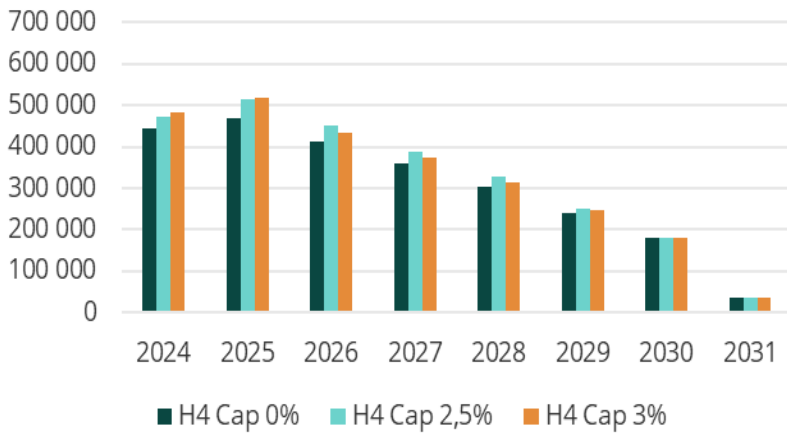
STRATEGIE H2



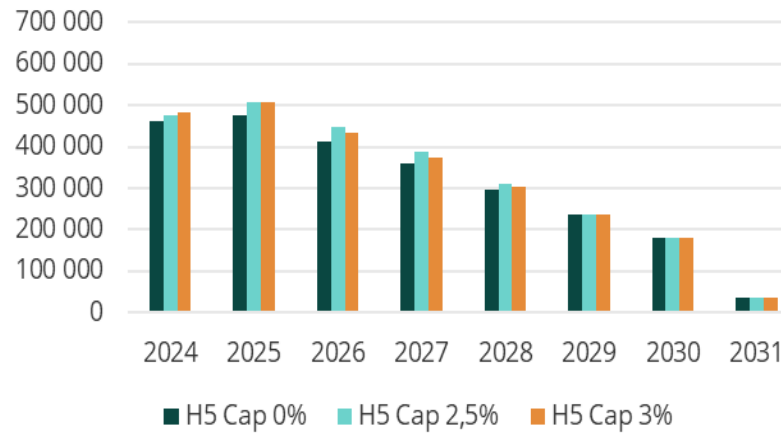
STRATEGIE H3



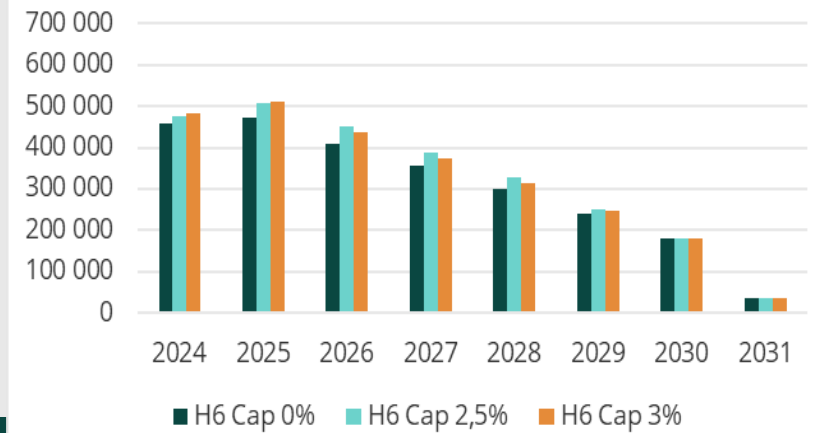
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

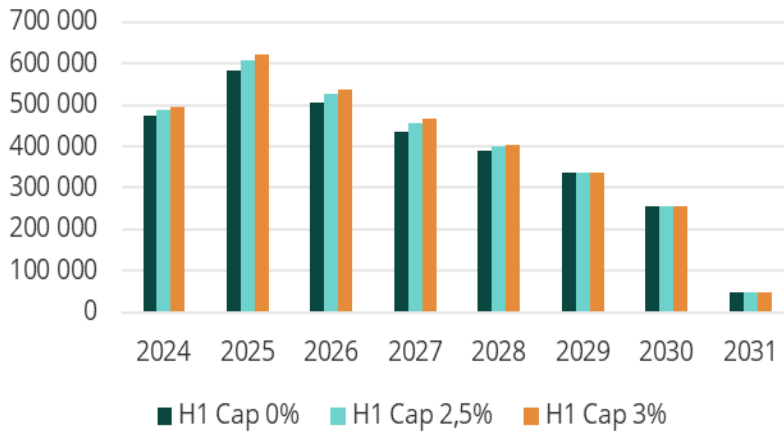


STRATEGIE H6

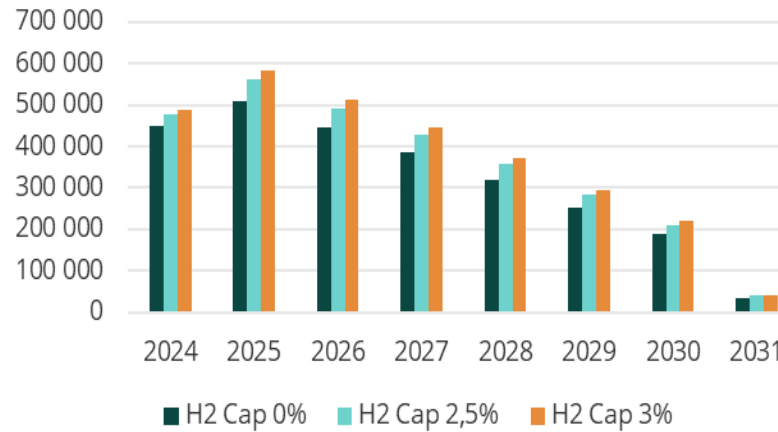


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés +2%

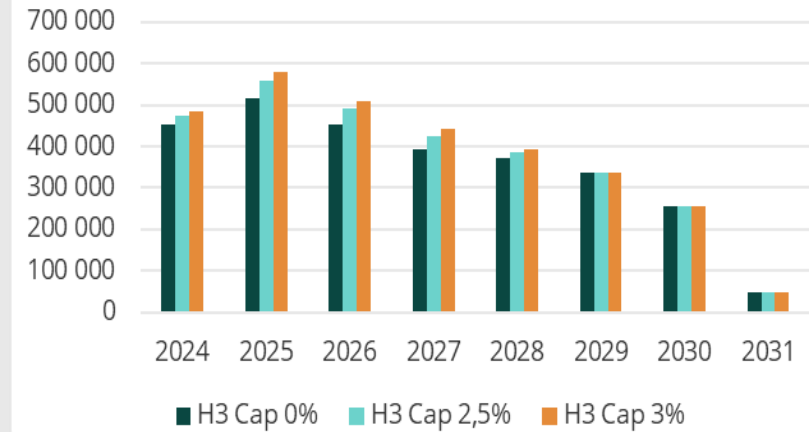
STRATEGIE H1



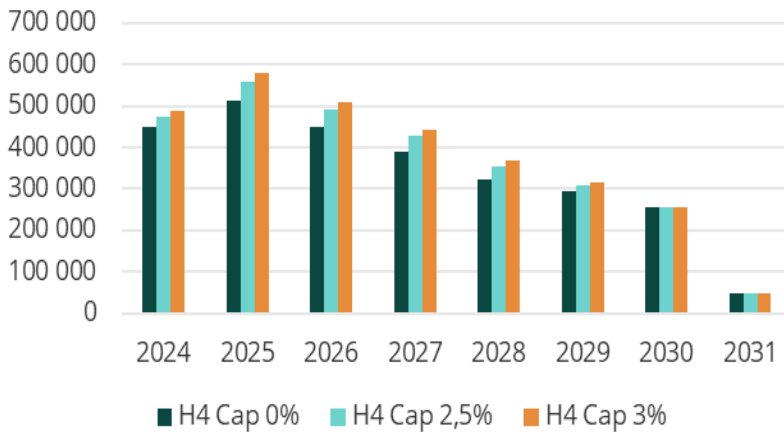
STRATEGIE H2



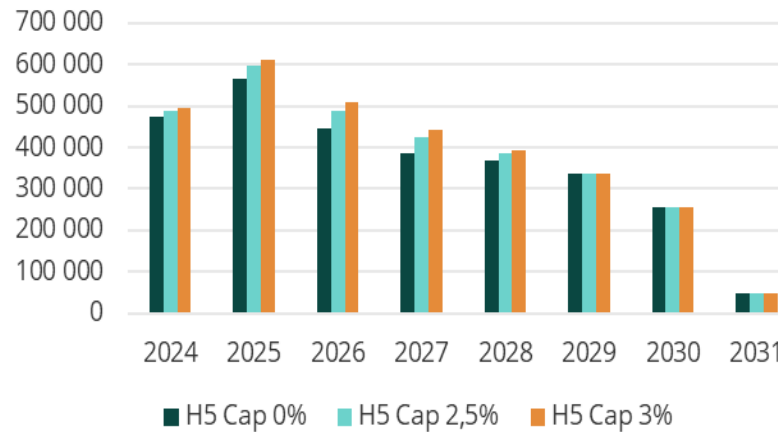
STRATEGIE H3



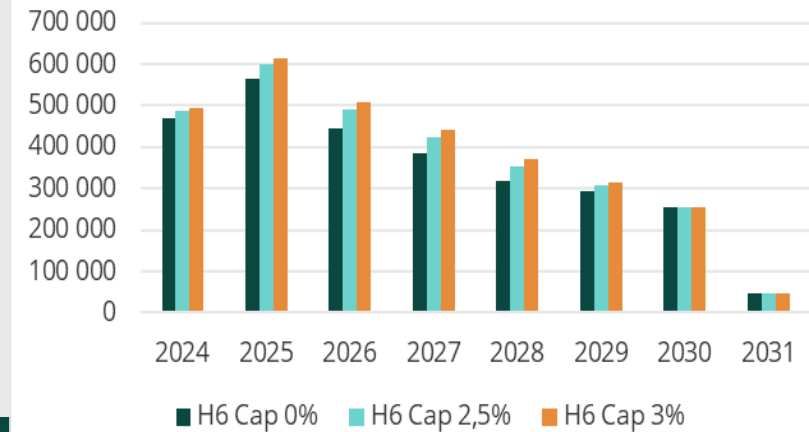
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

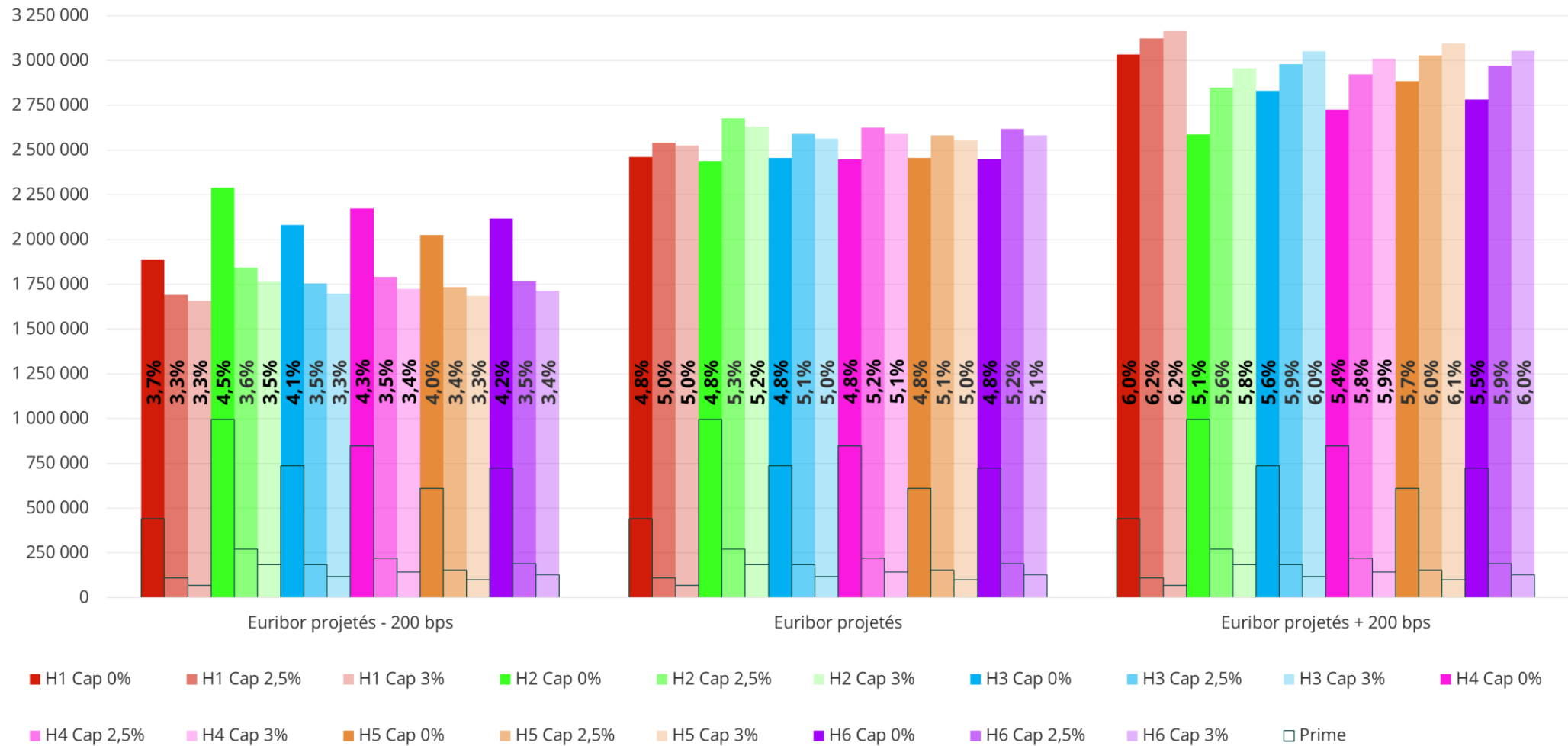


STRATEGIE H6



Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)



Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)

	STRATEGIE H1			STRATEGIE H2			STRATEGIE H3		
	H1 Cap 0%	H1 Cap 2,5%	H1 Cap 3%	H2 Cap 0%	H2 Cap 2,5%	H2 Cap 3%	H3 Cap 0%	H3 Cap 2,5%	H3 Cap 3%
Euribor projetés - 200 bps	1 886 273	1 691 047	1 656 464	2 289 124	1 842 783	1 765 744	2 080 793	1 755 583	1 697 844
Euribor projetés	2 459 969	2 540 292	2 524 527	2 437 915	2 675 646	2 630 789	2 455 225	2 589 263	2 562 889
Euribor projetés + 200 bps	3 033 665	3 124 149	3 167 286	2 586 705	2 847 930	2 956 835	2 829 658	2 980 630	3 052 425
	STRATEGIE H4			STRATEGIE H5			STRATEGIE H6		
	H4 Cap 0%	H4 Cap 2,5%	H4 Cap 3%	H5 Cap 0%	H5 Cap 2,5%	H5 Cap 3%	H6 Cap 0%	H6 Cap 2,5%	H6 Cap 3%
Euribor projetés - 200 bps	2 173 038	1 790 783	1 724 744	2 025 511	1 733 647	1 686 264	2 118 156	1 769 047	1 713 364
Euribor projetés	2 449 044	2 624 463	2 589 789	2 455 350	2 582 420	2 554 327	2 449 569	2 617 820	2 581 427
Euribor projetés + 200 bps	2 725 051	2 922 755	3 010 856	2 885 189	3 029 194	3 095 495	2 780 982	2 971 519	3 054 127

Tableaux d'amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	Tranche A		Tranche B		Crédit d'investissement		TOTAL DETTE	% DETTE TOTALE
				Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD		
29/01/2024	31/01/2024	28/03/2024	28/03/2024	0	5 700 000	0	2 800 000	0	0	8 500 000	
26/03/2024	28/03/2024	28/06/2024	28/06/2024	0	5 700 000	0	2 800 000	0	0	8 500 000	
26/06/2024	28/06/2024	30/09/2024	30/09/2024	0	5 700 000	0	2 800 000	-793 333	793 333	9 293 333	60%
26/09/2024	30/09/2024	31/12/2024	31/12/2024	684 000	5 016 000	0	2 800 000	-793 333	1 586 666	9 402 666	60%
27/12/2024	31/12/2024	31/03/2025	31/03/2025	0	5 016 000	0	2 800 000	-698 133	2 284 800	10 100 800	60%
27/03/2025	31/03/2025	30/06/2025	30/06/2025	0	5 016 000	0	2 800 000	95 200	2 189 600	10 005 600	60%
26/06/2025	30/06/2025	30/09/2025	30/09/2025	0	5 016 000	0	2 800 000	95 200	2 094 400	9 910 400	60%
26/09/2025	30/09/2025	31/12/2025	31/12/2025	684 000	4 332 000	0	2 800 000	95 200	1 999 200	9 131 200	60%
29/12/2025	31/12/2025	31/03/2026	31/03/2026	0	4 332 000	0	2 800 000	95 200	1 904 000	9 036 000	60%
27/03/2026	31/03/2026	30/06/2026	30/06/2026	0	4 332 000	0	2 800 000	95 200	1 808 800	8 940 800	60%
26/06/2026	30/06/2026	30/09/2026	30/09/2026	0	4 332 000	0	2 800 000	95 200	1 713 600	8 845 600	60%
28/09/2026	30/09/2026	31/12/2026	31/12/2026	684 000	3 648 000	0	2 800 000	95 200	1 618 400	8 066 400	60%
29/12/2026	31/12/2026	31/03/2027	31/03/2027	0	3 648 000	0	2 800 000	95 200	1 523 200	7 971 200	60%
25/03/2027	31/03/2027	30/06/2027	30/06/2027	0	3 648 000	0	2 800 000	95 200	1 428 000	7 876 000	60%
28/06/2027	30/06/2027	30/09/2027	30/09/2027	0	3 648 000	0	2 800 000	95 200	1 332 800	7 780 800	60%

Tableaux d'amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	Tranche A		Tranche B		Crédit d'investissement		TOTAL DETTE	% DETTE TOTALE
				Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD		
28/09/2027	30/09/2027	31/12/2027	31/12/2027	912 000	2 736 000	0	2 800 000	95 200	1 237 600	6 773 600	60%
29/12/2027	31/12/2027	31/03/2028	31/03/2028	0	2 736 000	0	2 800 000	95 200	1 142 400	6 678 400	60%
29/03/2028	31/03/2028	30/06/2028	30/06/2028	0	2 736 000	0	2 800 000	95 200	1 047 200	6 583 200	60%
28/06/2028	30/06/2028	29/09/2028	29/09/2028	0	2 736 000	0	2 800 000	95 200	952 000	6 488 000	
27/09/2028	29/09/2028	29/12/2028	29/12/2028	912 000	1 824 000	0	2 800 000	95 200	856 800	5 480 800	
27/12/2028	29/12/2028	29/03/2029	29/03/2029	0	1 824 000	0	2 800 000	95 200	761 600	5 385 600	
27/03/2029	29/03/2029	29/06/2029	29/06/2029	0	1 824 000	0	2 800 000	95 200	666 400	5 290 400	
27/06/2029	29/06/2029	28/09/2029	28/09/2029	0	1 824 000	0	2 800 000	95 200	571 200	5 195 200	
26/09/2029	28/09/2029	31/12/2029	31/12/2029	912 000	912 000	0	2 800 000	95 200	476 000	4 188 000	
27/12/2029	31/12/2029	29/03/2030	29/03/2030	0	912 000	0	2 800 000	95 200	380 800	4 092 800	
27/03/2030	29/03/2030	28/06/2030	28/06/2030	0	912 000	0	2 800 000	95 200	285 600	3 997 600	
26/06/2030	28/06/2030	30/09/2030	30/09/2030	0	912 000	0	2 800 000	95 200	190 400	3 902 400	
26/09/2030	30/09/2030	31/12/2030	31/12/2030	912 000	0	0	2 800 000	95 200	95 200	2 895 200	
27/12/2030	31/12/2030	31/03/2031	31/03/2031	0	0	0	2 800 000	95 200	0	2 800 000	
27/03/2031	31/03/2031	30/06/2031	30/06/2031	0	0	2 800 000	0	0	0	0	

Tableaux d'amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	Minimum restant à couvrir	H2	H3	H4	H5	H6
29/01/2024	31/01/2024	28/03/2024	28/03/2024	0	0	0	0	0	0	0
26/03/2024	28/03/2024	28/06/2024	28/06/2024	0	0	0	0	0	0	0
26/06/2024	28/06/2024	30/09/2024	30/09/2024	5 100 000	5 100 000	8 500 000	8 500 000	8 500 000	5 100 000	5 100 000
26/09/2024	30/09/2024	31/12/2024	31/12/2024	4 689 600	4 689 600	7 816 000	7 816 000	7 816 000	4 689 600	4 689 600
27/12/2024	31/12/2024	31/03/2025	31/03/2025	4 689 600	4 689 600	7 816 000	7 816 000	7 816 000	4 689 600	4 689 600
27/03/2025	31/03/2025	30/06/2025	30/06/2025	4 689 600	4 689 600	7 816 000	7 816 000	7 816 000	4 689 600	4 689 600
26/06/2025	30/06/2025	30/09/2025	30/09/2025	4 689 600	4 689 600	7 816 000	7 816 000	7 816 000	4 689 600	4 689 600
26/09/2025	30/09/2025	31/12/2025	31/12/2025	4 279 200	4 279 200	7 132 000	7 132 000	7 132 000	7 132 000	7 132 000
29/12/2025	31/12/2025	31/03/2026	31/03/2026	4 279 200	4 279 200	7 132 000	7 132 000	7 132 000	7 132 000	7 132 000
27/03/2026	31/03/2026	30/06/2026	30/06/2026	4 279 200	4 279 200	7 132 000	7 132 000	7 132 000	7 132 000	7 132 000
26/06/2026	30/06/2026	30/09/2026	30/09/2026	4 279 200	4 279 200	7 132 000	7 132 000	7 132 000	7 132 000	7 132 000
28/09/2026	30/09/2026	31/12/2026	31/12/2026	3 868 800	3 868 800	6 448 000	6 448 000	6 448 000	6 448 000	6 448 000
29/12/2026	31/12/2026	31/03/2027	31/03/2027	3 868 800	3 868 800	6 448 000	6 448 000	6 448 000	6 448 000	6 448 000
25/03/2027	31/03/2027	30/06/2027	30/06/2027	3 868 800	3 868 800	6 448 000	6 448 000	6 448 000	6 448 000	6 448 000
28/06/2027	30/06/2027	30/09/2027	30/09/2027	3 868 800	3 868 800	6 448 000	6 448 000	6 448 000	6 448 000	6 448 000

Tableaux d'amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	Minimum restant à couvrir	H2	H3	H4	H5	H6
28/09/2027	30/09/2027	31/12/2027	31/12/2027	3 321 600	3 321 600	5 536 000	5 536 000	5 536 000	5 536 000	5 536 000
29/12/2027	31/12/2027	31/03/2028	31/03/2028	3 321 600	3 321 600	5 536 000	5 536 000	5 536 000	5 536 000	5 536 000
29/03/2028	31/03/2028	30/06/2028	30/06/2028	3 321 600	3 321 600	5 536 000	5 536 000	5 536 000	5 536 000	5 536 000
28/06/2028	30/06/2028	29/09/2028	29/09/2028	0	0	5 536 000	0	5 536 000	0	5 536 000
27/09/2028	29/09/2028	29/12/2028	29/12/2028	0	0	4 624 000	0	4 624 000	0	4 624 000
27/12/2028	29/12/2028	29/03/2029	29/03/2029	0	0	4 624 000	0	4 624 000	0	4 624 000
27/03/2029	29/03/2029	29/06/2029	29/06/2029	0	0	4 624 000	0	4 624 000	0	4 624 000
27/06/2029	29/06/2029	28/09/2029	28/09/2029	0	0	4 624 000	0	0	0	0
26/09/2029	28/09/2029	31/12/2029	31/12/2029	0	0	3 712 000	0	0	0	0
27/12/2029	31/12/2029	29/03/2030	29/03/2030	0	0	3 712 000	0	0	0	0
27/03/2030	29/03/2030	28/06/2030	28/06/2030	0	0	3 712 000	0	0	0	0
26/06/2030	28/06/2030	30/09/2030	30/09/2030	0	0	3 712 000	0	0	0	0
26/09/2030	30/09/2030	31/12/2030	31/12/2030	0	0	2 800 000	0	0	0	0
27/12/2030	31/12/2030	31/03/2031	31/03/2031	0	0	2 800 000	0	0	0	0
27/03/2031	31/03/2031	30/06/2031	30/06/2031	0	0	0	0	0	0	0

Etapes suivantes

Finaliser un choix de stratégie et lancer l'appel d'offres avec les banques.

Choisir la banque de couverture et travailler sur la documentation et les lignes de risque.

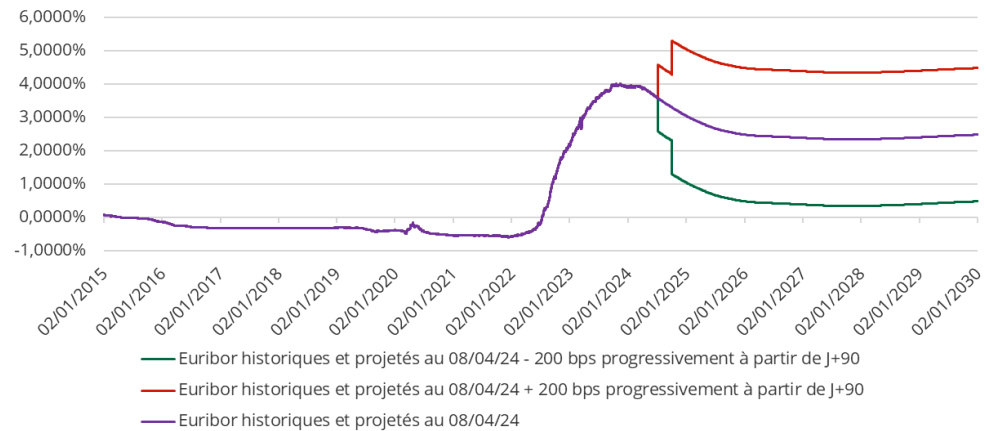
Organiser la transaction.

Annexes

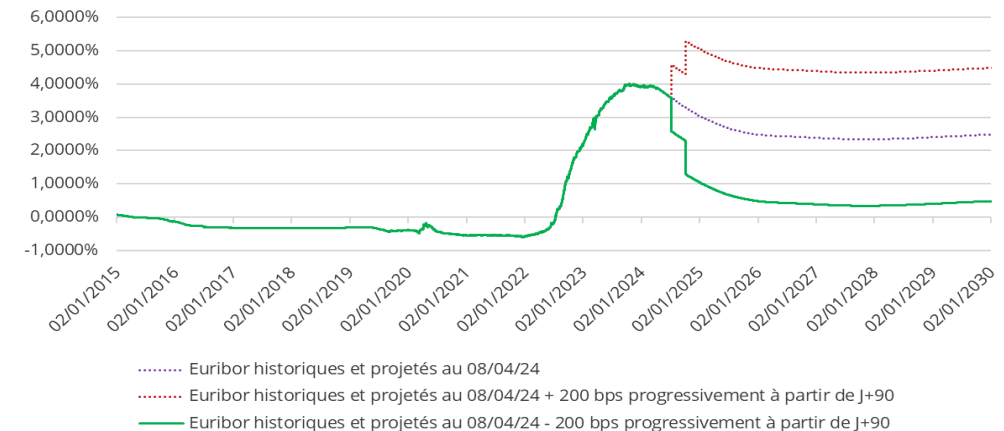
- Courbes des Euribor utilisés pour les simulations de frais financiers
- Clauses contractuelles
- Fiches produits

Courbes des Euribor utilisés pour les simulations de frais financiers

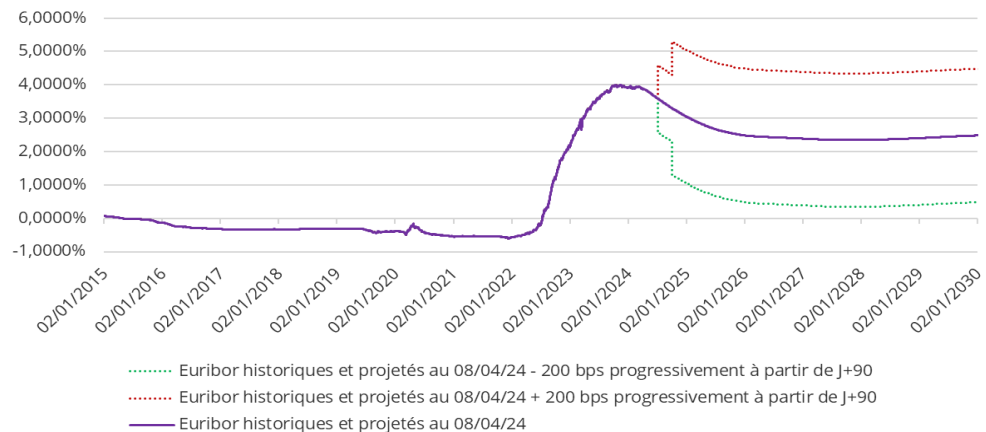
Trois scénarios d'Euribor



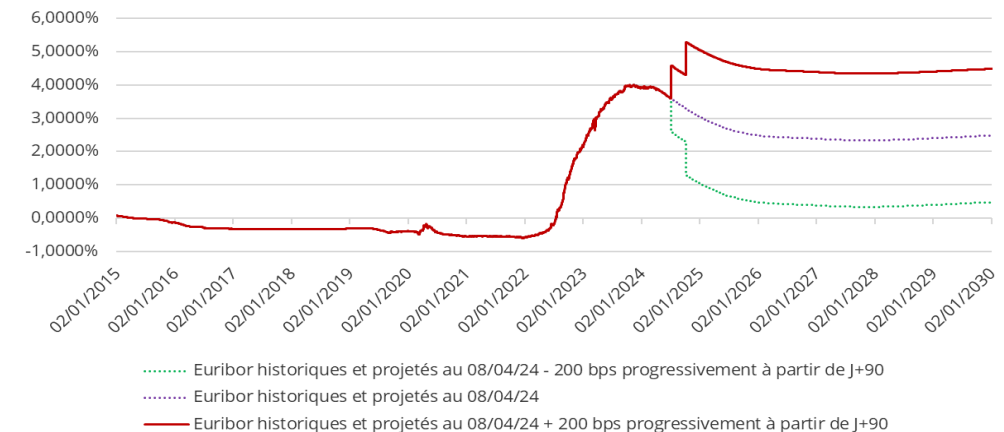
Courbe des Euribor projetés - 200 bps



Courbe des Euribor projetés



Courbe des Euribor projetés + 200 bps



Clauses contractuelles

Financement

CONTRAT DE CREDITS

Prêt d'Acquisition (8 500 000 EUR)

Crédit d'Investissement (2 380 000 EUR)

Crédit CE Non Confirmé (8 000 000 EUR)

En date du 31 janvier 2024

Entre

AJS

En qualité d'Emprunteur

CAISSE D'EPARGNE ET DE PRÉVOYANCE BRETAGNE - PAYS DE LOIRE

En qualités d'Agent et d'Agent des Sûretés

HELIA CONSEIL

En qualités d'Arrangeur et d'Agent ESG

Et

ARKÉA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS

BANQUE CIC OUEST

BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST

CAISSE D'EPARGNE ET DE PRÉVOYANCE BRETAGNE - PAYS DE LOIRE

CREDIT LYONNAIS

En qualité de Prêteurs

ARTICLE 3 - LES CREDITS

3.1 Montant

3.1.1 Prêt d'Acquisition

Les Prêteurs consentent à l'Emprunteur, qui l'accepte, aux termes et conditions figurant aux présentes, le Prêt d'Acquisition d'un montant en principal égal au Total des Engagements Prêt d'Acquisition, soit huit millions cinq cent mille euros (8 500 000 EUR), divisé en deux Tranches Prêt d'Acquisition, comme suit :

- (a) la Tranche A Prêt d'Acquisition, d'un montant en principal de cinq millions sept cent mille euros (5 700 000 EUR) ; et
- (b) la Tranche B Prêt d'Acquisition, d'un montant en principal de deux millions huit cent mille euros (2 800 000 EUR).

3.1.2 Crédit d'Investissement

Les Prêteurs consentent à l'Emprunteur qui l'accepte, aux termes et conditions figurant aux présentes, le Crédit d'Investissement d'un montant maximum en principal égal au Total des Engagements Crédit d'Investissement, soit deux millions trois cent quatre-vingt mille euros (2 380 000 EUR).

3.1.3 Crédit CE Non Confirmé

Les Prêteurs pourront consentir à l'Emprunteur, à leur seule discrétion, conformément à l'Article 6.3 et aux autres termes et conditions figurant aux présentes, le Crédit CE Non Confirmé d'un montant maximum en principal de huit millions d'euros (8 000 000 EUR).

Clauses contractuelles

Remboursement

3.2.1 Prêt d'Acquisition

- (a) La Tranche A Prêt d'Acquisition est consentie jusque, et prendra fin, à la Date Finale de Remboursement Tranche A Prêt d'Acquisition, date à laquelle elle devra avoir été intégralement remboursée, conformément aux stipulations du Contrat.
- (b) La Tranche B Prêt d'Acquisition est consentie jusque, et prendra fin, à la Date Finale de Remboursement Tranche B Prêt d'Acquisition, date à laquelle elle devra avoir été intégralement remboursée, conformément aux stipulations du Contrat.

"Date Finale de Remboursement" désigne, selon le contexte, la Date Finale de Remboursement Tranche A Prêt d'Acquisition, la Date Finale de Remboursement Tranche B Prêt d'Acquisition, la Date Finale de Remboursement Crédit d'Investissement ou la Date Finale de Remboursement Crédit CE Non Confirmé.

"Date Finale de Remboursement Crédit CE Non Confirmé" désigne, en relation avec toute Tranche Crédit CE Non Confirmé (sous réserve le cas échéant, de toute indication contraire de la Notification de Confirmation concernée), le 31 décembre 2030.

"Date Finale de Remboursement Crédit d'Investissement" désigne, en relation avec le Crédit d'Investissement, le 31 décembre 2030.

"Date Finale de Remboursement Tranche A Prêt d'Acquisition" désigne, en relation avec la Tranche A Prêt d'Acquisition, le 30 septembre 2030.

"Date Finale de Remboursement Tranche B Prêt d'Acquisition" désigne, en relation avec la Tranche B Prêt d'Acquisition, le 31 mars 2031.

Clauses contractuelles

Remboursement

Tranche A Prêt d'Acquisition

Sous réserve des autres stipulations du Contrat, l'Emprunteur remboursera la Tranche A Prêt d'Acquisition en sept (7) Echéances annuelles consécutives, à chaque Date de Remboursement applicable conformément à l'échéancier figurant ci-dessous (étant précisé que la dernière de ces Echéances correspondra en tout état de cause à la Date Finale de Remboursement Tranche A Prêt d'Acquisition et que cent pour-cent (100%) de l'Encours de la Tranche A Prêt d'Acquisition devra avoir été remboursé à cette même date) :

Dates de Remboursement	Montant en principal à rembourser (en pourcentage de l'Encours de la Tranche A Prêt d'Acquisition à l'issue du Tirage de cette Tranche A Prêt d'Acquisition)
30 septembre 2024	12%
30 septembre 2025	12%
30 septembre 2026	12%
30 septembre 2027	16%
29 septembre 2028	16%
28 septembre 2029	16%
30 septembre 2030 (Date Finale de Remboursement Tranche A Prêt d'Acquisition)	16% (ou 100% de l'Encours de la Tranche A Prêt d'Acquisition, si ce montant est différent de 16% de l'Encours précité)

Tranche B Prêt d'Acquisition

Sous réserve des autres stipulations du Contrat, l'Emprunteur remboursera la Tranche B Prêt d'Acquisition en une (1) Echéance unique, à la Date Finale de Remboursement Tranche B Prêt d'Acquisition, d'un montant en principal égal à cent pour-cent (100%) de l'Encours de la Tranche B Prêt d'Acquisition à cette date.

Clauses contractuelles

Intérêts

"EURIBOR" (*Euro Inter-Bank Offered Rate*) désigne, pour ce qui concerne toute Période d'Intérêts afférente à un Crédit (ou à une Tranche, ou Avance) (en ce compris pour tout montant impayé) :

- (a) le Taux Ecran applicable ;
- (b) si aucun Taux Ecran n'est affiché pour la Période d'Intérêts considérée, le Taux Ecran Interpolé ; ou
- (c) si,
 - (i) aucun Taux Ecran n'est affiché pour la Période d'Intérêts considérée ; et
 - (ii) il n'est pas possible de calculer un Taux Ecran Interpolé,
 la moyenne arithmétique (arrondie à la quatrième décimale supérieure) des taux communiqués à l'Agent à sa demande par les Banques de Référence, comme étant ceux offerts aux Banques de Référence au sein de la zone euro à la Date de Détermination du Taux pour des dépôts en euros d'une durée comparable à celle de la Période d'Intérêts concernée ;
- (d) dans l'hypothèse où une Période d'Intérêts ne correspondrait pas à un nombre entier de mois, l'EURIBOR de référence sera égal au Taux Ecran Interpolé concerné ; étant précisé que si la Période d'Intérêts est inférieure à un (1) mois, l'EURIBOR de référence sera l'EURIBOR un (1) mois ;

étant précisé que si le taux mentionné ci-dessus est inférieur à zéro (0), l'EURIBOR sera réputé être égal à zéro (0).

"Date de Paiement d'Intérêts" désigne, pour chaque Crédit (sous réserve, en ce qui concerne toute Tranche Crédit CE Non Confirmé, de toutes stipulations contraires dans la Notification de Confirmation concernée), les 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre de chaque année.

ARTICLE 9 - INTERETS

9.1 Taux d'Intérêts

9.1.1 Prêt d'Acquisition

Le taux d'intérêts applicable à l'Encours de chaque Tranche Prêt d'Acquisition pour chaque Période d'Intérêts déterminée conformément à l'Article 10 sera un taux annuel exprimé sous forme de pourcentage correspondant à la somme de (i) la Marge de la Tranche Prêt d'Acquisition concernée applicable et de (ii) l'EURIBOR applicable à la Période d'Intérêts concernée.

ARTICLE 10 - PERIODES D'INTERETS

10.1 Durée des Périodes d'Intérêts

10.1.1 Prêt d'Acquisition

- (a) Sous réserve des stipulations de l'Article 10.2 :
 - (i) la première Période d'Intérêts de chaque Tranche Prêt d'Acquisition débutera à la Date de Tirage de la Tranche Prêt d'Acquisition concernée et prendre fin le dernier jour du Trimestre en cours ; et
 - (ii) chaque Période d'Intérêts suivante au titre de chaque Tranche Prêt d'Acquisition aura une durée de trois (3) mois, commençant à une Date de Paiement d'Intérêt (incluse) et s'achevant à la prochaine Date de Paiement d'Intérêt (exclue).
- (b) Aucune Période d'Intérêts d'une Tranche Prêt d'Acquisition ne pourra s'étendre au-delà de la Date Finale de Remboursement de la Tranche Prêt d'Acquisition concernée.

"Trimestre" désigne toute période de trois (3) mois s'achevant respectivement le 31 mars, le 30 juin, le 30 septembre ou le 31 décembre d'une année civile donnée.

Clauses contractuelles

Intérêts

"**Marge**" désigne, selon le contexte, la Marge Tranche A Prêt d'Acquisition, la Marge Tranche B Prêt d'Acquisition, la Marge Crédit d'Investissement ou une Marge Crédit CE Non Confirmé.

"**Marge Crédit CE Non Confirmé**" désigne, en relation avec une Tranche Crédit CE Non Confirmé, la marge applicable à la Tranche Crédit CE Non Confirmé concernée telle que spécifiée dans la Notification de Confirmation concernée.

"**Marge Crédit d'Investissement**" désigne la marge applicable au Crédit d'Investissement, cette marge étant égale à un virgule quatre-vingt-dix pour cent (1,90%) l'an.

"**Marge Tranche A Prêt d'Acquisition**" désigne en relation avec la Tranche A Prêt d'Acquisition, la marge applicable à cette Tranche A Prêt d'Acquisition, cette marge étant égale à deux virgule zéro cinq pour cent (2,05%) l'an, sous réserve de son ajustement en application de l'Article 9.2.

"**Marge Tranche B Prêt d'Acquisition**" désigne en relation avec la Tranche B Prêt d'Acquisition, la marge applicable à cette Tranche B Prêt d'Acquisition, cette marge étant égale à deux virgule quarante pour cent (2,40%) l'an, sous réserve de son ajustement en application de l'Article 9.2.

La Marge applicable à chaque Tranche Prêt d'Acquisition sera ajustée à la baisse ou à la hausse (ce, pour la première fois, en fonction du niveau du Ratio de Levier pour la Période de Test s'achevant le 31 décembre 2024), conformément à ce qui est indiqué dans le tableau ci-dessous, et conformément aux stipulations suivantes (sans préjudice, dans chaque cas, du droit des Prêteurs de se prévaloir de l'existence d'un Cas d'Exigibilité Anticipée au titre de l'Article 22.1.2, si les stipulations de l'Article 20 relatives au Ratio de Levier ne sont pas respectées) :

Ratio de Levier	Marge Tranche A Prêt d'Acquisition applicable (exprimée en pour cent par an)	Marge Tranche B Prêt d'Acquisition applicable (exprimée en pour cent par an)
Supérieur ou égal à 3,50	2,40%	2,75%
Inférieur à 3,50 et supérieur ou égal à 3,00	2,15%	2,50%
Inférieur à 3,00 et supérieur ou égal à 2,50	2,05%	2,40%
Inférieur à 2,50 et supérieur ou égal à 2,00	1,95%	2,30%
Inférieur à 2,00	1,85%	2,20%

Clauses contractuelles

Obligation de couverture

21.1.1 Contrats de Couverture

- (a) Il s'engage à conclure dans les quatre (4) mois suivant la Date de Tirage des Tranches Prêt d'Acquisition, un ou plusieurs Contrat(s) de Couverture, aux conditions de marché, pour une durée minimale de quatre (4) années à compter de sa(leur) conclusion et pour un montant notionnel total égal à 60% au moins de l'Encours cumulé du Prêt d'Acquisition, permettant de couvrir l'Emprunteur contre les conséquences de la hausse de l'EURIBOR 3 mois de plus de cent cinquante points de base (150 bps) par rapport à sa valeur à la Date de Tirage des Tranches Prêt d'Acquisition.
- (b) Il s'engage à conclure, un ou plusieurs Contrat(s) de Couverture, conformément aux stipulations de la Notification de Confirmation concernée.
- (c) Il s'engage à maintenir en vigueur et, le cas échéant, renouveler, tout Contrat de Couverture auquel il est partie, pendant la durée minimale visée respectivement ci-dessus et à délivrer à l'Agent, dès sa(leur) conclusion, une copie certifiée conforme par un de ses représentants habilités de chaque Contrat de Couverture concerné.

"Banque de Couverture" désigne un Prêteur ou un Affilié d'un Prêteur ayant conclu un Contrat de Couverture ; étant précisé que si une Banque de Couverture cesse d'être Prêteur (ou un Affilié d'un Prêteur), elle conservera sa qualité de Banque de Couverture dès lors qu'elle avait bien la qualité de Prêteur (ou d'Affilié d'un Prêteur) à la date de conclusion du ou des Contrat(s) de Couverture concerné(s).

Clauses contractuelles

Défaut croisé

22.1.4 Défaut croisé

- (a) Toute somme au titre d'une Dette Financière (autre qu'au titre d'un Document de Financement) de l'Emprunteur ou d'un membre du Groupe, (i) n'est pas payée à sa date d'échéance, ou (ii) est déclarée exigible ou devient exigible avant son terme en raison de la survenance d'un cas d'exigibilité anticipée (quelle que soit sa dénomination).
- (b) Un cas d'exigibilité anticipée (autre qu'un défaut de paiement et quelle que soit sa dénomination dans le contrat ou l'acte concerné et après expiration des délais de remédiation contractuels le cas échéant prévus) au titre de tout acte ou contrat (autre qu'un Document de Financement) relatif à une Dette Financière contractée par un membre du Groupe survient ou est en cours.
- (c) Tout montant au titre d'un ou plusieurs endettements de l'Emprunteur ou de tout autre membre du Groupe, autre(s) qu'une Dette Financière, d'un montant unitaire ou cumulé, à un moment donné, supérieur à deux cent mille euros (200 000 EUR), (i) n'est pas payé à sa date d'échéance ou, le cas échéant, à toute autre date déterminée après prise en compte de tout délai de grâce applicable ou délai de remédiation prévu contractuellement avec le créancier concerné ou (ii) est déclaré exigible ou devient exigible avant son terme en raison de la survenance d'un cas d'exigibilité (quelle que soit sa dénomination), sous réserve toutefois de l'application éventuelle de tout délai de grâce ou de remédiation ou de tout accord ou renonciation ou de toute renégociation des dates d'exigibilité convenu(e) avec le créancier concerné,

étant toutefois précisé qu'aucun Cas d'Exigibilité Anticipée au titre du présent paragraphe (c) ne sera constaté dès lors que l'exigibilité du montant à devoir par l'Emprunteur ou le membre du Groupe concerné a fait l'objet d'une contestation de bonne foi par ce dernier dans le cadre d'un règlement amiable ou devant un tribunal, sur la base d'arguments juridiques sérieux, légitimes et non dilatoires, que cette contestation de bonne foi a été dûment justifiée à l'Agent et qu'aucune décision judiciaire exécutoire défavorable n'a été rendue.

Fiches produits

Swap de taux (payeur de taux fixe contre variable):

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable. La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année. Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

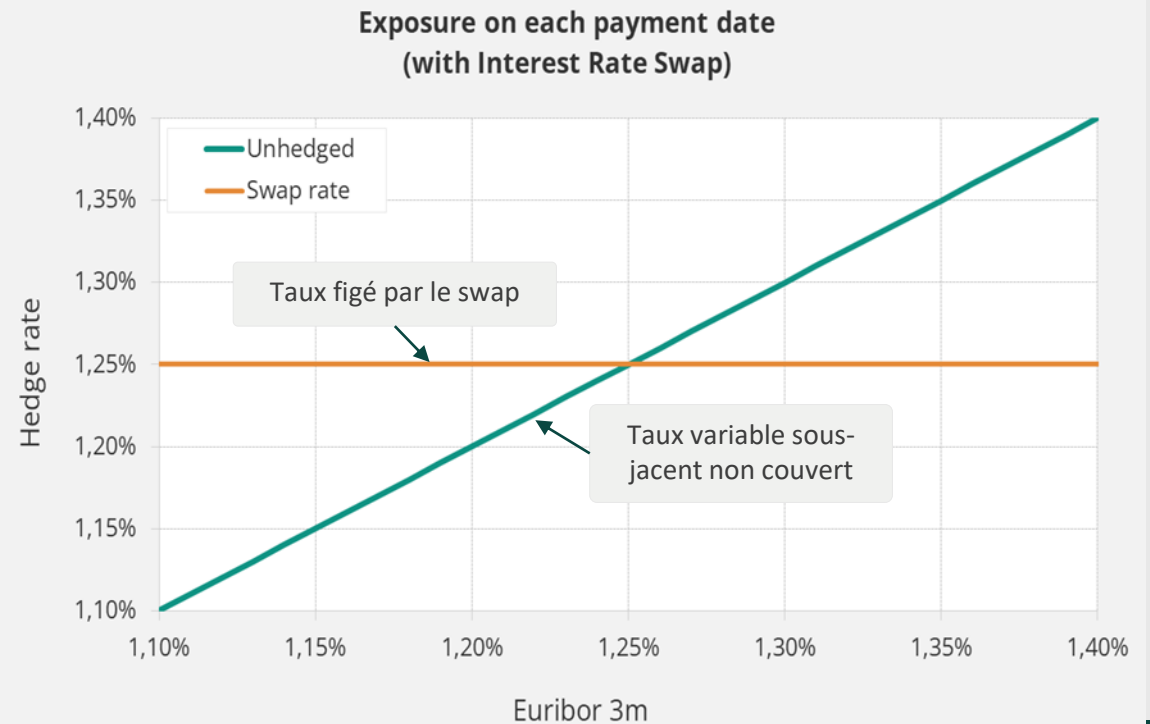
- Coût nul (pas de prime à payer)
- Les charges financières sont connues à l'avance

Inconvénients:

- Aucune opportunité de profiter de mouvements favorables des taux;
- Risque de perte illimitée en cas de déboucllement anticipé.
- Produit simple mais risqué en cas de réduction de l'exposition sous-jacente (réduction de dette par ex.) ou de déboucllement de la couverture dans un scénario de valorisation négative (mark to market).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative). Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Fiches produits

Achat de cap de taux:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap.

Avantages:

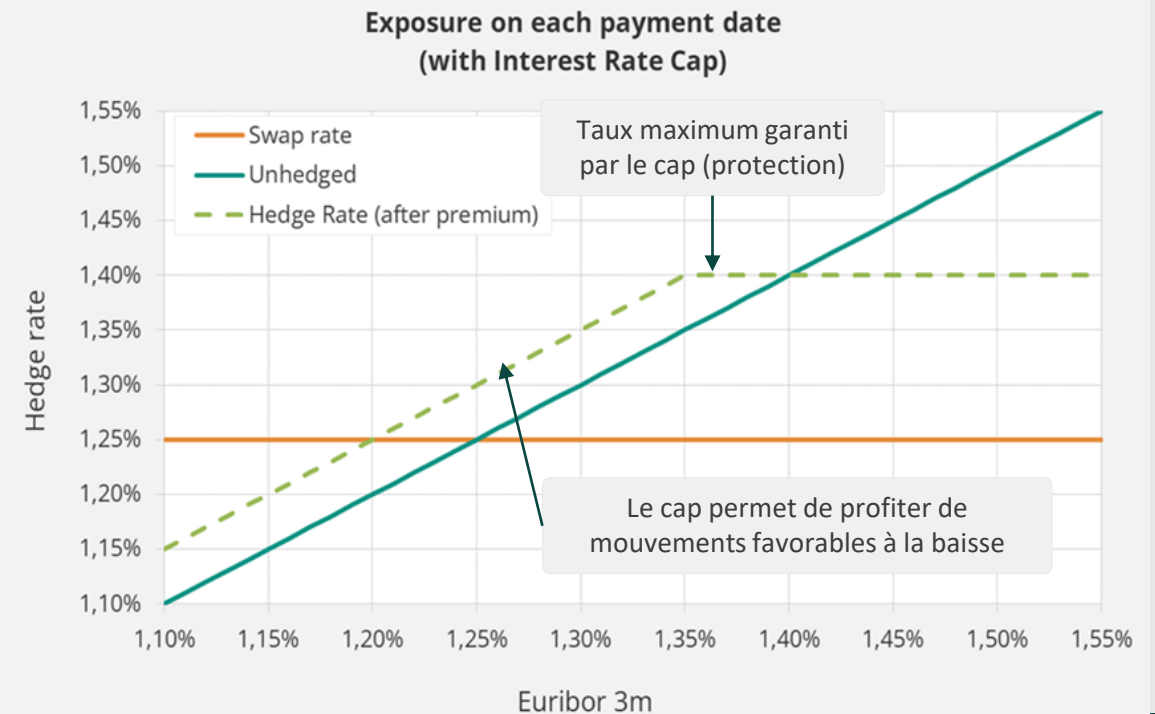
- Opportunité de profiter d'un taux bas si celui-ci reste inférieur au cours d'exercice du cap;
- Flexibilité totale pour revendre la couverture en cas de modification du sous-jacent;
- Aucun risque de perte au-delà de la prime payée.

Inconvénients:

- Prime à payer: dépend des caractéristiques de l'option (montant, durée, cours d'exercice plus ou moins favorable...)

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit recommandé dans le contexte actuel.
Ce produit prend en compte les planchers sur les financements



Fiches produits

Tunnels / Collars d'options:

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable.

La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année.

Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

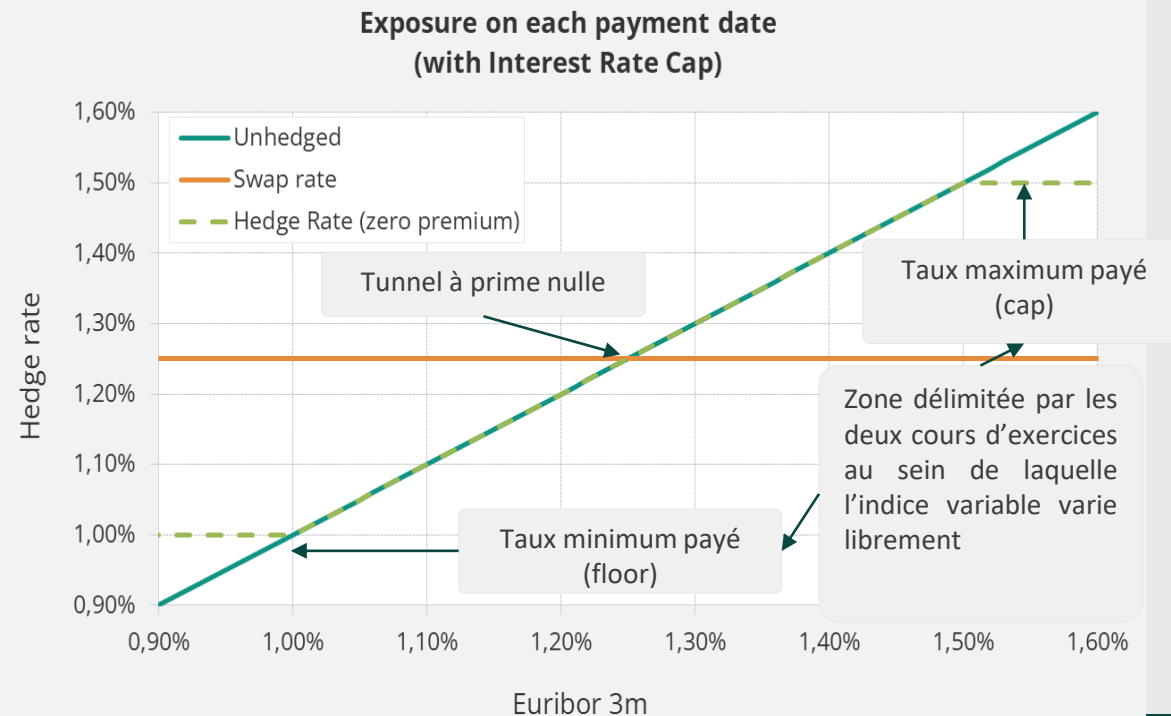
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice jusqu'au niveau du floor (plancher);
- Financement de l'option achetée par l'option vendue.

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de déboucllement anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative).
Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Fiches produits

Cap avec barrière désactivante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit une barrière dite désactivante, le produit se désactive et aucun flux n'est alors échangé.

Avantages:

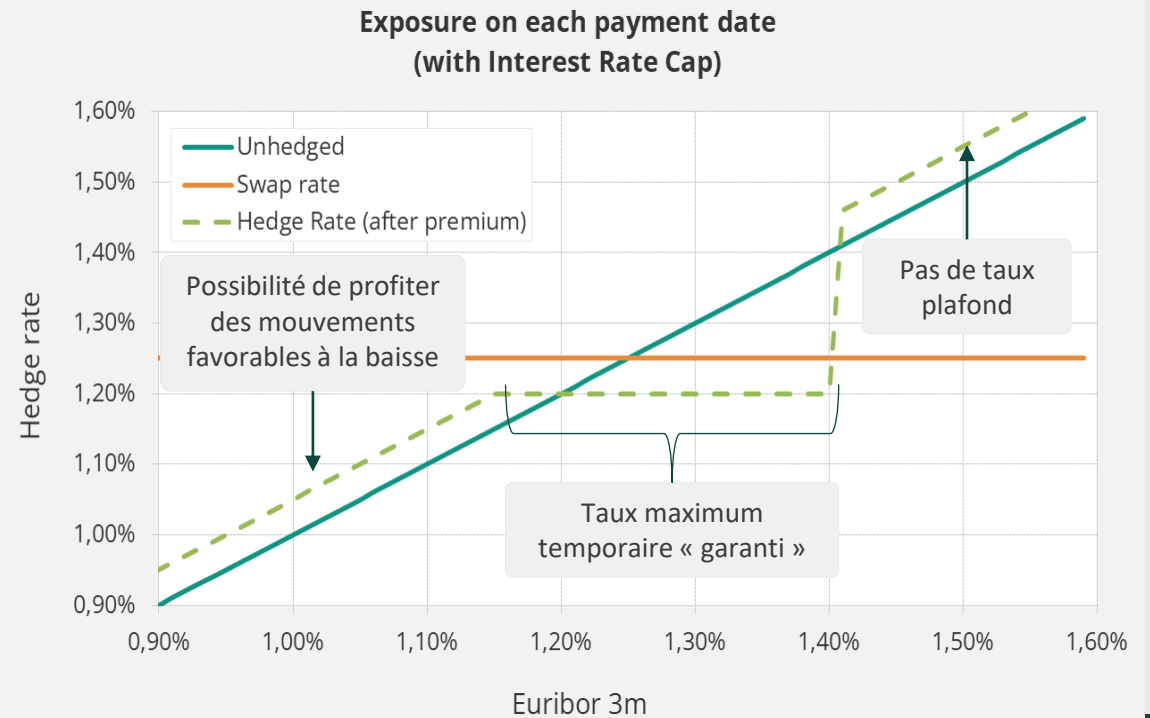
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins couteuse qu'un cap classique

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de déboucllement anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne procure autant de plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Fiches produits

Cap avec barrière activante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur à la barrière dite activante. Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours de la barrière activante. Tant que le taux sous-jacent reste sous la barrière activante, aucun flux n'est échangé.

Avantages:

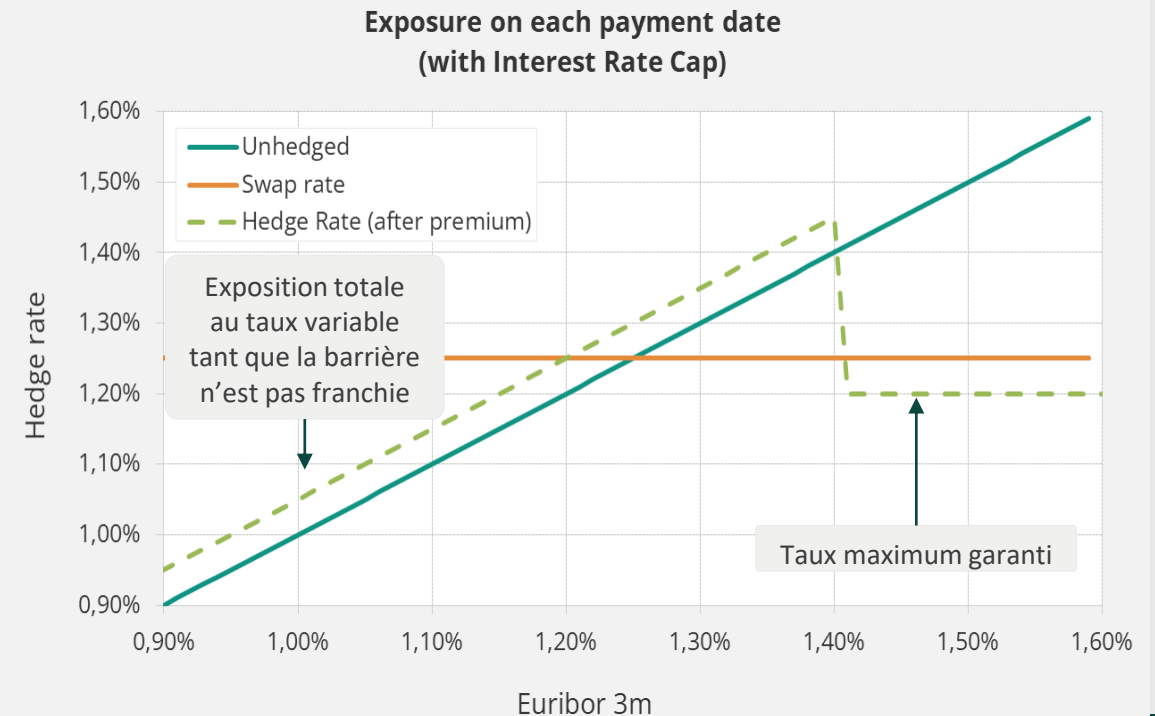
- Protection au-delà de la barrière activante au cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins couteuse qu'un cap classique.

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car le plus souvent les marges bancaires dégradent sa performance.



Fiches produits

Cap Spread:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit le cours d'exercice du cap vendu, l'exposition au taux sous-jacent est quasi totale (retraitée de l'écart entre les 2 cours d'exercices).

Avantages:

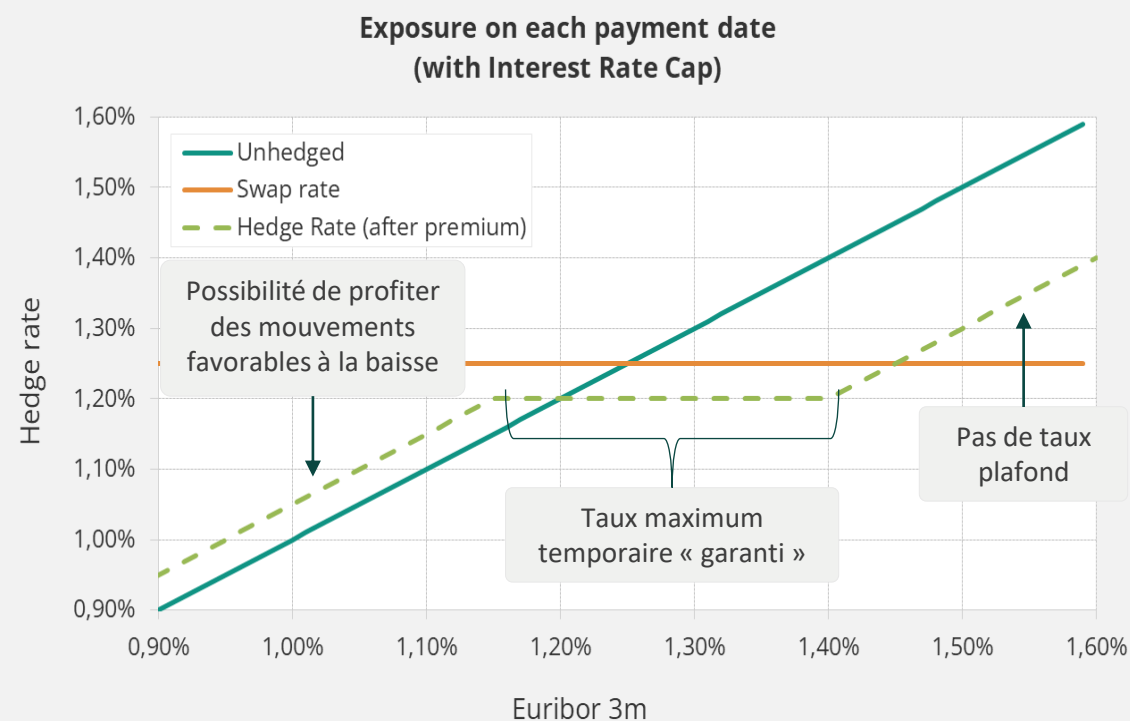
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap acheté;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins coûteuse qu'un cap classique (financement partiel de l'option achetée par l'option vendue).

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car il ne procure aucun taux plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Informations

KERIUS Finance SAS

17 rue Dupin,
75006 Paris, France

Tel: +33 1 83 62 27 61

RC Paris: 520 300 948

Immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n°13000716 au titre des activités de **Conseiller en Investissements Financiers**, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers .

KERIUS Finance Suisse SARL

Chemin de Blandonnet 2,
1214 Vernier - Genève, Suisse

Tel : + 41 22 566 40 52

RC Genève IDE CHE-460.735.969

Numéro fédéral: CH-660-2330011-1

www.kerius-finance.com

Sébastien Rouzaire : s.rouzaire@kerius-finance.com

Solal Huard : s.huard@kerius-finance.com

Marion Dondin : m.dondin@kerius-finance.com

Avertissement - Disclaimer

Ce document a été préparé à l'usage des services financiers du Client. Ce document ou son contenu ne doivent pas être communiqués ou diffusés en externe sans l'accord préalable écrit de KERIUS FINANCE .

Pour ce document, KERIUS FINANCE a été amenée à utiliser des informations et données chiffrées fournies par le Client. KERIUS FINANCE a pris ces données en compte sans réaliser de procédure d'audit et n'émettra en conséquence aucune opinion sur leur fiabilité. Ce document ne constitue pas une documentation contractuelle des transactions éventuellement décrites, ni une recommandation ou une sollicitation de mettre en place les transactions décrites. Tout Client intéressé par ce type de transactions ou procédure doit mener ses propres analyses pour vérifier l'adéquation à ses besoins, ainsi que les conséquences, notamment fiscales et comptables. Il lui appartient également de prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des décisions qu'il aura prises.

Ni KERIUS FINANCE ou ses administrateurs ou employés ne pourront être tenus responsables des conséquences de l'utilisation de ce document ou de la mise en place, totale ou partielle, par le client, des idées ou opérations décrites.

This document has been prepared for the Finance department of the Client. It must not be communicated or published externally without prior written consent of KERIUS FINANCE.

For this document, KERIUS FINANCE used information and data provided by the Client. The Client agrees that KERIUS FINANCE took this information into account without auditing them or checking their accuracy and, as a consequence, without producing any opinion on their reliability. Please note that this document does not constitute a contractual documentation of the transactions or processes that may be described, nor a recommendation or solicitation to enter into the transactions or processes described herein. If the Client is interested in setting up this type of transactions or processes, the Client should conduct his own analysis of the suitability to his needs. The Client must also verify the consequences of his decisions, including accounting and fiscal aspects. The Client is also responsible for the implementation of his decisions.

Neither KERIUS FINANCE nor its directors and employees accept liability for any loss or damage resulting from the use of this document and expressly excludes all liability in respect of any implication of the described ideas or transactions on the Client's own specific particulars.



MY PIE